

Hommage de l'auteur

3

LES  
ORIGINES DE LA MONNAIE  
A ATHÈNES

PAR

ERNEST BABELON

MEMBRE DE L'INSTITUT

*(Extrait du « Journal International d'Archéologie Numismatique »  
vol. VII (1904) p. 209—254 et vol. VIII (1905) p. 7—52)*



ATHÈNES  
IMPRIMERIE P. D. SAKELLARIOS  
1905



## LES ORIGINES DE LA MONNAIE

### A ATHÈNES

---

Il est des questions si souvent agitées et par des hommes d'une compétence si universellement reconnue, qu'il y a quelque témérité à les aborder une fois de plus. On est porté à admettre qu'elles sont résolues ou qu'elles sont insolubles. Le problème des origines de la monnaie à Athènes est du nombre et il est remarquable que ce ne sont pas seulement les érudits modernes qui, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, l'ont abordé: il a préoccupé aussi les anciens, car, d'après les traditions littéraires des Grecs, d'aucuns attribuaient l'invention de la monnaie d'Athènes aux rois légendaires Erichthonios et Lycos<sup>1</sup>, d'autres, affirmaient au contraire, que le premier qui frappa monnaie en Attique fut Thésée<sup>2</sup>. Si les modernes n'ont accordé à ces assertions que le crédit qu'on peut donner à des traditions mythiques, il faut pourtant reconnaître qu'ils ne sont pas plus d'accord entre eux que ne l'étaient les anciens. En 1891, la découverte du papyrus contenant l'*Ἀθηναίων πολιτεία* d'Aristote est venue jeter au débat quelques éléments nouveaux; le procès a été, une fois de plus, instruit par divers savants, et les divergences de vues n'ont pas été moins grandes qu'auparavant. Mon ambition modeste serait, dans cette étude, de présenter l'état

1. Pollux, *Onomast.*, IX, 83; Pline (*Hist. nat.* VII, 57, 6) rapporte seulement qu'Erichthonios inventa l'argent; Hygin *Fab.* 274 et Cassiodore (*Var.* IV, 34) se font l'écho de la même tradition en l'altérant.

2. Plut., *Thésée*, 25.

actuel de la question en profitant des travaux de mes devanciers et en formulant à leur endroit quelques observations, fruit de mon expérience quotidienne.

### *I. La tradition.*

Interrogeons d'abord les traditions de l'antiquité, quelque peu sûres qu'elles soient en pareille matière.

Lorsque Pollux, au temps de l'empereur Commode, se fait l'écho des prétentions de nombreuses villes à l'invention de la monnaie, il s'exprime ainsi: «Ce serait, dit-il, un beau sujet d'étude que de rechercher si la monnaie a été inventée par Phidon d'Argos, ou par Démodicé, fille du roi de Cymé, Agamemnon, et femme du roi de Phrygie Midas, ou par les Athéniens Erichthonios et Lycos, ou par les Lydiens, comme le raconte Xénophane, ou par les Naxiens, ainsi que le pense Aglaosthènes»<sup>1</sup>.

Laissant de côté les traditions qui nous entraîneraient hors de notre sujet, et sans nous occuper de la question de priorité entre ces villes diverses, nous retiendrons seulement qu'il résulte des témoignages recueillis par Pollux, que les Athéniens attribuaient l'invention de leur monnaie à deux de leurs héros semi-légendaires, Erichthonios et Lycos. Nous sommes ici en pleine fable. Erichthonios était fils d'Héphaestos et d'Athéna, et il fut le premier roi mythique d'Athènes. Lycos était aussi un héros protecteur de l'Attique; on l'invoquait comme le patron de la justice, des tribunaux, de l'équité dans le commerce et par cela même, sans doute, de la bonne monnaie<sup>2</sup>. Sur quelle donnée vraie ou fausse repose une semblable tradition? Erichthonios ou Erechthée passait pour avoir, le premier, soumis le cheval au joug et

1. Pollux, *Onomast.*, IX, 83.

2. Pollux, VIII, 121: Aristoph. *Vesp.* 389 et 819: Isée, *fragm.* 118 (C. Muller.); Suidas, v. Λύκος.

l'avoir attelé à un char : il aurait inventé les jeux des Panathénées<sup>1</sup>. Nous aurons à examiner si des monnaies primitives aux types du *cheval* et de la *roue*, n'auraient pas, dans la suite des temps, donné prétexte à la légende de l'invention monétaire par Erichthonios. Quant à Lycos, sa statue, à Athènes, le représentait avec une tête de loup; dès lors, les monnaies primitives d'Argos, dont le type constant est une tête de loup, ont pu, par ignorance, dans les temps anciens, être attribuées au héros athénien Lycos : telle est peut-être l'origine de la conjecture de basse époque qui propose de lui faire l'honneur de l'invention monétaire.

Une autre tradition plus répandue à Athènes, attribuait la création de la monnaie dans cette ville, à Thésée. Cette légende avait été recueillie par Philochore, antiquaire athénien du III<sup>e</sup> siècle, et Plutarque qui la transcrit ajoute que les monnaies de Thésée avaient pour type l'image d'un bœuf : ἔκοψε δὲ καὶ νόμισμα βοῦν ἐγγραῖζας<sup>2</sup>. Nous verrons si des monnaies primitives au type de la tête de bœuf ne seraient pas celles qui servirent de fondement à cette croyance. Les érudits modernes, — je le rappelle en deux mots, — ont pensé, pour rendre compte de cette tradition, que Philochore et les gens de sa génération avaient été induits en erreur par une interprétation abusive du fameux proverbe : βοῦς ἐπὶ γλώσσει βέβηκεν. Ce dicton populaire était beaucoup plus ancien que l'époque de l'invention de la monnaie puisque, dans son principe, il remonte aux temps primitifs où le bœuf était l'étalon ordinaire des échanges, et pour l'Attique, en particulier, nous savons que ce fut Solon, le premier, qui, dans le texte des lois, convertit en valeurs moné-

1. Apollod. III, 14, 6; Harpocraton, Suidas et Photius, v. Παναθήναια; Chron. de Paros, *C. I. Gr.*, 2374, 18; Ælian. *Var. hist.* III, 38; Plin., VII, 57, 6; Hygin, *Astron.* II, 13; Virgile, *Georg.* III, 113.

2. Plut. *Thésée*, 29; Scol. sur Aristoph. *Aves*, 1106 (τῶν προτέρων διδράχμων ὄντων, ἐπίσημόν τε βοῦν ἐχόντων); cf. B. Head, *Hist. num.*, p. 309.

taires et métalliques les amendes fixées en bétail par les anciennes lois de Dracon<sup>1</sup>. Philochore, croit-on, aura pris ce βοῦς, dans le dicton βοῦς ἐπὶ γλώσση, pour une véritable monnaie métallique au type du bœuf. De là à attribuer à Thésée cette prétendue monnaie, il n'y avait qu'un pas qui fut franchi d'autant plus vite que l'atelier monétaire d'Athènes, l'ἀργυροκοπεῖον, était établi dans une dépendance du sanctuaire d'un héros porte-couronne (*stéphanéphore*) qui n'était, vraisemblablement, autre que Thésée. On croit que ce surnom populaire de *stéphanéphore* fut décerné à Thésée parce que le peintre Micon, dans les fresques dont il orna le Théseion, avait représenté le héros national de l'Attique tenant dans sa main la couronne d'or que lui avait décernée Amphitrite lorsqu'il descendit au fond des flots pour repêcher l'anneau de Minos. Le *Stéphanéphore* étant Thésée, on donnait le nom de *drachmes du Stéphanéphore*, δραχμαὶ τοῦ Στεφανηφόρου<sup>2</sup>, aux drachmes athéniennes à fleur de coin, c'est à dire à celles qui n'avaient pas encore circulé et sortaient directement de l'atelier monétaire placé sous la tutelle du héros. Par ce canal se serait formée, dans l'opinion populaire, la tradition suivant laquelle Thésée aurait lui-même créé la monnaie athénienne, et cette monnaie aurait eu pour type un bœuf.

Je n'ai pas besoin de dire que l'attribution de l'invention monétaire à Thésée ne saurait être plus sérieusement envisagée que les légendes relatives à Erichthonios et Lycos. Quoi qu'il en soit, pour l'objet spécial de notre étude on voit que les traditions athéniennes ne considéraient pas les monnaies aux types d'Athéna et de la chouette comme étant les plus anciennes monnaies d'Athènes. On admettait comme au dessus de toute discussion qu'antérieurement au

1. Plut., *Solon*, 23; Pollux, *Onom.* IX, 61

2. C. I. Att., t. II, p. 284, n° 476, § 4: cf. E. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, t. I, p. 507 et 838.

début de cette longue et monotone série des *chouettes*, comme on les appelait vulgairement, Athènes eut des monnaies à d'autres types. Cette croyance universelle n'est pas à dédaigner: c'est au moins, pour nous, un encouragement à rechercher ces monnaies primitives antérieures aux chouettes.

## II. *La seisachtheia de Solon.*

Après avoir interrogé la tradition, nous devons examiner à présent ce que les textes anciens nous rapportent de la réforme monétaire et pondérale de Solon.

Au commencement du VI<sup>e</sup> siècle (594 suivant les uns, 592 ou 591 suivant d'autres)<sup>1</sup>, Solon réforma la monnaie et les mesures pondérales d'Athènes. Puisque Solon a réformé et non pas créé la monnaie athénienne, c'est que cette monnaie existait avant lui. Les termes mêmes dont se servent tous les auteurs mettent ce point hors de doute; ils nous parlent, comme nous le verrons tout à l'heure, d'une ἀρχαῖος τοῦ νόμισματος, ce qui implique la préexistence de ce νόμισμα à Athènes; ils nous informent que Solon édicta contre les faux monnayeurs une loi qui était encore en vigueur au temps de Démosthène, d'où il faut conclure qu'avant la promulgation de cette loi il existait déjà, à Athènes, une monnaie assez répandue pour que des individus cherchassent à l'altérer. Si Solon avait, comme certains critiques modernes l'ont cru<sup>2</sup>, créé la monnaie à Athè-

1. Voici la chronologie des archontes athéniens à l'époque de Solon, d'après Kirchner (*Rhein. Museum*, 1898, p. 386):

|                       |                    |
|-----------------------|--------------------|
| 592/91 — Philombrotos | 589/88 — Eukratès  |
| 591/90 — Solon        | 588/87 — Philippos |
| 590/89 — Simon        | 587/86 — ἀναρχία.  |

2. Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'Antiquité*, t. I, p. 77: «Solon, dit Lenormant, auteur de la première monnaie métallique d'Athènes». De ce que Solon convertit en valeurs monétaires et métalliques l'évaluation

nes, il est vraisemblable que les textes qui parlent de sa réforme et de sa législation nous le diraient positivement. Son nom est trop célèbre, sa réforme monétaire et pondérale eut un trop grand retentissement pour que nous puissions admettre que, si Solon avait inventé la monnaie athénienne, et si sa réforme eut principalement consisté dans cette innovation, les historiens eussent omis de nous en informer. Il serait superflu d'insister plus longuement sur ce point.

Quelle est donc cette monnaie que le législateur athénien a réformée au début du VI<sup>e</sup> siècle ?

A cette époque, il y avait longtemps déjà que, dans les parages de l'Attique et sur le marché même d'Athènes, circulaient de main en main les *tortues* d'Égine, les monnaies eubéennes de Chalcis et d'Érétrie, sans aucun doute aussi celles que frappaient en abondance les villes grecques de la côte asiatique baignée par la mer Égée, enfin les monnaies primitives que nous chercherons tout à l'heure à classer à Athènes. De plus, Solon qui fut longtemps un négociant avant de devenir législateur, s'était, dans ses voyages d'affaires, familiarisé, non pas, bien entendu, avec l'usage de la monnaie qu'il connaissait déjà, mais avec les différents systèmes de la taille des monnaies, systèmes savants et perfectionnés qu'il vit fonctionner en Asie-mineure, notamment à la cour de Crésus qu'il visita et jusqu'à Chypre

des amendes fixées en têtes de bétail par les anciennes lois de Dracon (Pollux, IX, 61 ; Plut. *Solon*, 23), il ne faudrait pas en conclure qu'il imposa aux Athéniens l'usage de la monnaie métallique. Il fit passer simplement dans le texte suranné de vieilles lois la reconnaissance de l'usage de la monnaie qui préexistait depuis déjà assez longtemps dans le commerce. La même chose se produisit à Rome lorsque la loi des Douze Tables, en 450, convertit les amendes en monnaie métallique, alors que peu auparavant la loi Menenia-Sestia les avait encore évaluées en têtes de bétail, bien que la monnaie métallique existât à Rome depuis déjà longtemps.



où il fut l'hôte du roi Philocypros dont on a des monnaies: ceci, comme nous le verrons, fut d'une grande influence sur le caractère essentiel de la réforme solonienne.

On a souvent analysé et cherché à expliquer les mesures que prit Solon dans le but de délivrer le peuple athénien de l'oppression de l'aristocratie et d'affranchir les débiteurs d'une partie de leurs obligations vis à vis de leurs créanciers. Les avis sont partagés sur la nature exacte de l'opération de Solon appelée *σεισάχθεια*, *allégerance*; mais tous s'appuient sur le passage assez embrouillé dans lequel Plutarque rapporte et commente le témoignage d'Androtion, disciple d'Isocrate, au milieu du IV<sup>e</sup> siècle, et l'on rattache, comme de juste, à cette opération la réforme des poids, mesures et monnaies. Voici la partie essentielle de ce chapitre de l'histoire de Solon, qui a donné lieu à tant de discussions.

« . . . Car la première mesure politique de Solon fut (la *seisachtheia*, c'est à dire) la loi qui diminuait (*ἀνείσθαι*) les dettes existantes et interdisait de prêter de l'argent, dorénavant, en hypothéquant la liberté individuelle. Pourtant, quelques auteurs, entre autres Androtion, ont écrit que les pauvres furent soulagés non point par l'abolition d'une partie de leurs dettes (*ἀποκοπῇ χρῶν*), mais seulement par la réduction des intérêts, et que toutefois ils furent reconnaissants de cette mesure d'humanité à laquelle ils donnèrent eux-mêmes le nom de *σεισάχθεια* (*décharge*). Ils accueillirent aussi avec faveur la mesure prise en même temps, qui consista dans la surélévation des mesures et de la valeur des monnaies. En effet, il porta à 100 drachmes la mine qui précédemment n'était que de 73 drachmes. De la sorte, ceux qui devaient des sommes considérables, en rendant une valeur égale en apparence, quoique moindre en réalité, gagnaient beaucoup, sans rien faire perdre à leurs créanciers. Cependant, la plupart des autres auteurs attestent que cette décharge fut une véritable abolition de toutes les dettes, et

leur sentiment est confirmé par ce que Solon lui même en a dit dans ses poésies... »<sup>1</sup>.

Ainsi, d'après la dernière partie de ce passage, Solon allégea la situation des débiteurs en décrétant que toutes les dettes existantes devraient être acquittées en une monnaie d'un poids plus léger que le poids de la monnaie qui avait circulé jusque là, et cela, dans une proportion telle que la nouvelle monnaie fut, au point de vue pondéral, comme 100 est à 73. La nouvelle monnaie était donc de 27 pour 100 plus légère que l'ancienne. Pour citer un exemple, je dirai que le débiteur d'une mine ou 100 drachmes lourdes, suivant l'ancien étalon, s'exonérait légalement en payant à son créancier 100 drachmes légères (ou nouvelles) qui n'en valaient que 73 des anciennes. Les créanciers se trouvaient en réalité frustrés de 27 drachmes sur 100.

Or, cette proportion de 73 pour 100 est précisément celle qui existe entre la drachme attique qui pèse 4 gr. 36 et la drachme éginétique dont le poids, à l'époque de la réforme de Solon pourrait être, à la rigueur, ramené à 5 gr. 96 (73 : 100 comme 4,36 : 5,96). De ces constatations il semblait résulter, aux yeux des commentateurs modernes, que ce fut Solon qui introduisit l'étalon euboïque à Athènes; on en conclut qu'auparavant Athènes se servait de l'étalon et de monnaies de poids éginétique, et que Solon, enfin, fit frapper les premières monnaies athéniennes de poids euboïque.

1. Τοῦτο γάρ [τὴν σεισάχθειαν] ἐποίησατο πρῶτον πολίτευμα. γράψας τὰ μὲν ὑπάρχοντα τῶν χρεῶν ἀνεῖσθαι, πρὸς δὲ τὸ λοιπὸν ἐπὶ τοῖς σώμασι μηδὲνα δανεῖσθαι. Καίτοι τινὲς ἔγραψαν, ὅν ἐστιν Ἀνδροτίων, οὐκ ἀποκοπῇ χρεῶν ἀλλὰ τόκων μετριότητι κουφισθέντας ἀγαπῆσαι τοὺς πένητας, καὶ σεισάχθειαν ὀνομάσαι τὸ φιланθρωπίτευμα τοῦτο καὶ τὴν ἄμα τοῦτω γενομένην τῶν τε μέτρων ἐπαύξησιν καὶ τοῦ νομίσματος [εἰς] τιμὴν. Ἐκατὸν γὰρ ἐποίησε δραχμῶν τὴν μνάν, πρότερον ἑβδομήκοντα καὶ τριῶν οὖσαν, ὥστ' ἀριθμῷ μὲν ἴσον, δυνάμει δ' ἑλάττον ἀποδιδόντων ὠφελεῖσθαι μὲν τοὺς ἐκτίνοντας μεγάλα, μηδὲν δὲ βλάπτεσθαι τοὺς κομιζομένους. Οἱ δὲ πλείστοι πάντων ὁμοῦ φασὶ τῶν συμβολαίων ἀναίρεσιν γενέσθαι τὴν σεισάχθειαν, καὶ τοῦτοις συνάδει μᾶλλον τὰ ποιήματα.... (Plut. *Solon*, XV, 3 à 7 .

Il n'y aurait donc pas eu de monnaies de poids euboïque à Athènes avant Solon. On va plus loin : comme les seules monnaies de poids éginétique susceptibles de circuler abondamment à Athènes au temps de Solon et avant lui, étaient les *tortues* d'Egine, on admet qu'avant Solon, la monnaie courante à Athènes, celle dans laquelle les dettes des Athéniens avaient été contractées, était la monnaie d'Egine, la drachme à la tortue, de 5 gr. 96, et que Solon lui substitua la drachme euboïque de 4 gr. 36.

Telle est, en résumé, la théorie qui ressort du texte de Plutarque, et qu'en conséquence les auteurs modernes ont généralement admise jusqu'ici, celle qu'on trouve exposée dans les ouvrages de Beulé<sup>1</sup>, de E. Curtius<sup>2</sup>, de Schömann<sup>3</sup>, de Percy Gardner<sup>4</sup>, de Barclay Head<sup>5</sup>, d'Ulrich Köhler<sup>6</sup>, d'Imhoof-Blumer<sup>7</sup> et de la plupart des historiens qui tous, à l'envi, se sont efforcés de retrouver par imagination les raisons, d'ordre économique et commercial, qui ont dû guider Solon dans sa réforme.

Je ne m'attarderai pas à discuter ces arguments ; la théorie toute différente que je me propose de développer les réfutera d'elle même. Je ferai seulement remarquer qu'admettre qu'Athènes avant Solon ne connut que la monnaie éginétique à la tortue, c'est aller contre la tradition qui, nous l'avons vu tout à l'heure, attribue d'autres types aux monnaies primitives d'Athènes ; c'est s'élever contre tout ce que nous savons de l'histoire de la monnaie grecque aux VII<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles ; je dirai plus, c'est heurter le

1. Beulé, *Les monnaies d'Athènes*, p. 10-11.

2. Curtius, *Hist. grecq.*, t. I, p. 406 trad. Bouché-Leclercq.

3. Schömann, *Antiq. grecq.*, trad. Galuski, t. I, p. 377.

4. Percy Gardner, *Types of greek coins*, p. 8.

5. Barclay Head, *B. M. Catal. Attica*. Introd. p. XIV-XV.

6. U. Köhler, dans les *Mittheil.* de l'Inst. arch., part. athén. t. X, p. 151.

7. Imhoof-Blumer, dans l'*Annuaire de la soc. franc. de numismat.*, 1882, p. 89.

bon sens. Comment! avant Solon, il est certain, comme nous l'avons vu plus haut, que la monnaie existait à Athènes, qu'il y avait une monnaie athénienne qui fut réformée par Solon, et l'on nous dit que cette monnaie n'était pas de poids euboïque, mais de poids éginétique. Mais où est elle donc, cette monnaie athénienne de poids éginétique? Qu'on nous en montre un échantillon; car il serait absurde de prétendre qu'il n'est resté aucun spécimen de cette monnaie qui circulait entre toutes les mains et que, déjà, les faussaires altéraient. J'entends bien qu'on me répond: la monnaie officielle d'Athènes, c'était la monnaie d'Egine au type de la tortue. Est-ce admissible, en vérité? Ou bien Athènes avait, avant Solon, un atelier monétaire, et comment admettre que cet atelier frappât des monnaies au type de l'atelier voisin, au type d'Egine? Comment admettre qu'Athènes n'eut pas marqué ses monnaies de son empreinte personnelle; n'eut pas son type héraldique, et qu'elle eut, par là, fait exception à la règle universelle de tous les ateliers monétaires à cette époque? Dès le VII<sup>e</sup> siècle, Egine a son type de la tortue, les villes de l'Eubée Chalcis et Erétrie ont, chacune, leurs types spéciaux; il en est de même pour Mégare, pour Phlionte, pour Corinthe, pour Corcyre, pour les îles de Naxos, d'Andros et beaucoup d'autres Cyclades, pour toutes les villes du littoral asiatique de la mer Egée qui battaient monnaie dès le VII<sup>e</sup> siècle. Petites ou grandes, riches ou pauvres, toutes les villes grecques, dès qu'elles ouvrent un atelier, frappent des monnaies avec leurs types autonomes, et s'il leur arrive d'emprunter exceptionnellement, pour des raisons diverses que l'on connaît généralement, les types d'autres villes, du moins placent-elles toujours sur les produits sortis de leur officine, un symbole annexe, un différent qui fait reconnaître leurs produits au milieu de tous les autres. Comment admettre qu'Athènes seule eut fait exception à la règle commune, eut

en quelque sorte abdiqué sa personnalité, se fut affranchie de cette nécessité administrative du contrôle de ses émissions? Il suffit d'énoncer une pareille théorie pour en faire ressortir l'inanité.

On bien, nous objectera-t-on encore, Athènes n'avait pas d'atelier monétaire et se contentait de se servir comme monnaie courante, sur son marché, de la monnaie d'Egine que le commerce lui apportait. Cette hypothèse n'est pas plus recevable que la première; elle est en contradiction avec ce que nous dit la tradition, avec ce que nous savons de la réforme solonienne; elle ne résiste pas à un examen sérieux. Même dans l'état de faiblesse relative où se trouvait Athènes avant les Pisistratides, il est inadmissible que, au point de vue commercial et économique, elle eut eu une situation aussi étroitement subordonnée vis à vis d'Egine et que son marché ne put s'alimenter que de la monnaie fournie par les *κάπηλοι* éginètes.

Les monnaies d'Egine étaient reçues dans le commerce de l'Attique, comme des monnaies étrangères, pour leur valeur intrinsèque; il en était de même pour celles de l'Eubée, de Mégare, de Corinthe ou d'autres villes; les trouvailles de l'Attique nous le prouvent surabondamment. Celles d'Egine pouvaient s'y trouver plus abondantes que ces dernières, parce que les colporteurs Eginètes tenaient, nous le savons, la place prépondérante sur les marchés du Péloponèse et de la Grèce centrale, mais elles n'y étaient, certes, pas admises avec le privilège d'une monnaie nationale, que Solon put songer à réformer. Il faut renoncer à chercher pour Athènes des monnaies de poids éginétique; il n'y en a jamais eu; il est, en un mot, nécessaire de trouver au point de vue monétaire, à la *seisachtheia* de Solon, une explication autre que celle que j'ai résumée tout à l'heure.

### III. Le chapitre X de la République athénienne d'Aristote.

Un passage de l'Ἀθηναίων πολιτεία d'Aristote<sup>1</sup> est consacré à la réforme monétaire et pondérale de Solon : c'est le chapitre 10. Il est malheureusement fort succinct et, de prime abord, assez obscur ; le texte même n'a pas été établi sans difficultés, et il y a divergence entre les savants qui l'ont interprété. Pourtant, on peut regarder comme définitive la lecture de J. Blass, que nous transcrivons en indiquant les passages restitués :

Ἀθην. πολ. c. 10: Ἐν [μὲν οὖν τοῖς νόμοις ταῦτα δοκεῖ θεῖναι δημοτικά, πρὸ δὲ τῆς νομοθεσίας ποιῆσαι τὴν τῶν χρ[ε]ῶ[ν] ἀποκοπήν, καὶ μετὰ ταῦτα τὴν τε τῶν μέτρων καὶ σταθμῶν καὶ τὴν τοῦ νομίσματος αὖξιν. Ἐπ' ἐξείνουν γὰρ ἐγένετο καὶ τὰ μέτρα μείζω τῶν Φειδωνείων, καὶ ἡ μὲν πρότερον [ἄγο]νσα [σ]ταθμὸν ἑβδομήκοντα δραχμὰς ἀνεπληρώθη ταῖς ἑκατόν· ἦν δ' ὁ ἀρχαῖος χαρακτὴρ δίδραχμον. Ἐποίησε δὲ καὶ σταθμὰ πρὸς τ[ὸ] νόμισμα τ[ρ]εῖς καὶ ἑξήκοντα μναῖς τὸ τάλαντον ἀγούσας, καὶ ἐπιδιενεμήθησαν [αἱ τρ]εῖς μναὶ τῷ στατήρι καὶ τοῖς ἄλλοις σταθμοῖς<sup>2</sup>.

1. Le texte définitivement fixé est celui de la seconde édition et éditions subséquentes (4<sup>e</sup> éd. 1903) de J. Blass, adopté par Nissen et Hill. Voyez pour l'interprétation, surtout : Lehmann, dans la *Zeitschrift für Ethnologie*, 1891, p. 523 ; Ridgeway, note à l'édition de l'Ἀθηναίων πολιτεία de Sandys, p. 40 ; H. Nissen, dans le *Rhein. Museum.*, 1894, p. 1 ; Six, dans le *Numism. Chron.*, 1895, p. 177 ; Hill, dans le *Numism. Chron.*, 1897, p. 284 ; Γ. Μάρι. Σχόλια εἰς τὴν Ἀριστοτέλους Ἀθηναίων πολιτείαν, Ἀθήναι 1899, p. 18-19.

2. D'après une communication de M. Kenyon à M. Nissen, il n'est pas possible, dans l'état actuel du papyrus, de déchiffrer les passages entre crochets avec une absolue certitude : il faut se laisser guider par le sens : « *Nach den Mittheilungen Kenyon's ist es auch heutigen Tages nicht möglich den Wortlaut des Papyrus mit absoluter Sicherheit zu entziffern; in Betreff des Sinnes ist jeder Zweifel ausgeschlossen* ». H. Nissen, *Rhein. Museum.*, 1894, p. 5 ; voyez aussi ce que dit M. B. Haus-soullier au sujet de ce texte « qui s'est couvert en quelques semaines de

«Voilà donc ce que, dans les lois, Solon paraît avoir établi en faveur de la démocratie: d'abord, avant de légiférer, il décréta la diminution des dettes, puis, il fit la surélévation des poids et mesures, et aussi celle de la monnaie. Par lui, en effet, les mesures furent plus grandes que les Phidoniennes, et la mine qui, auparavant, valait un poids de 70 drachmes, fut portée jusqu'à 100 drachmes, mais l'ancien étalon monétaire (ou monnaie-type) était le didrachme. Solon établit aussi des poids qui, par rapport à l'étalon monétaire, équivalaient à un talent de 63 mines (au lieu de 60); les trois mines de surplus furent la base d'une répartition proportionnelle sur le statère et les autres divisions du système pondéral».

Ce texte paraît assez embrouillé parce qu'Aristote fait intervenir tour à tour les poids et monnaies attiques et éginétiques, sans nous avertir dans quels cas, aux mots *mine* et *drachme*, il convient d'ajouter les qualificatifs *attique* ou *éginétique*. C'est là ce que nous allons nous appliquer à déterminer avec précision.

On sait que le système euboïque ou attique ordinaire comprend les grandes divisions suivantes:

|                                                 |                         |
|-------------------------------------------------|-------------------------|
| Talent (60 mines) . . . . .                     | 26 <sup>k</sup> 190 gr. |
| Double mine ou statère (200 drachmes) . . . . . | 873                     |
| Mine (100 drachmes) . . . . .                   | 436.50                  |
| Statère (didrachme) . . . . .                   | 8.73                    |
| Drachme . . . . .                               | 4.365                   |
| Obole . . . . .                                 | 0.73                    |

Aristote nous dit qu'avant la réforme solonienne, la monnaie athénienne étalon était le didrachme, c'est à dire, par conséquent, la pièce de 8 gr. 73 (ἦν δ' ὁ ἀρχαῖος χαρὰκτῆρ

corrections parasites qui l'ont aussitôt défiguré» B. Haussoullier, *Aristote, Constitution d'Athènes*, Traduction française, Paris, 1891, in 8<sup>o</sup> (89<sup>e</sup> fasc. de la Bibl. de l'Ecole des Hautes Etudes).

δίδραχμον). Mais Solon modifia cet état de choses par une augmentation de la monnaie (αὐξήσις τοῦ νομίσματος); ainsi, sa réforme consista non point, comme on l'avait cru, d'après Androtion, en une diminution du poids de la monnaie, mais bien au contraire, en une αὐξήσις, en une surélévation des poids du commerce et de la monnaie. Aristote affirme que Solon rendit les poids et les monnaies attiques plus lourds que les poids et monnaies éginétiques. Nous allons aisément vérifier que cette surélévation pondérale et monétaire se fit tout simplement en transférant le nom de *drachme* au vieux didrachme de 8 gr. 73. D'après Aristote, la mine usitée avant la réforme solonienne équivalait à 70 drachmes; Solon la porta à 100 drachmes. La mine dont il s'agit ici est, sans aucun doute possible, la mine éginétique ou phidonienne. En effet, cette mine étant de 611 gr. 10 équivalait tout juste à 70 drachmes attiques de 8 gr. 73 ( $\frac{611.20}{70} = 8.73$ ). On voit par là que la drachme de la réforme solonienne était bien l'ancien didrachme attique.

A la place de la mine éginétique (611 gr. 10) valant 70 drachmes attiques (de 8 gr. 73), Solon mit en usage la mine attique de 100 drachmes (ἀνεπληρώθη ταῖς ἑκατόν), c'est à dire la mine de 873 grammes ( $8.73 \times 100$ ). C'est la mine attique forte ou majeure par rapport à la mine attique faible ou mineure de 436 gr. 50.

Voici donc, en résumé, en quoi consista la première opération pondérale de Solon. Avant lui, comme après lui, le système pondéral éginétique ou phidonien fut le suivant:

|                                                 |                         |
|-------------------------------------------------|-------------------------|
| Talent (60 mines) . . . . .                     | 36 <sup>k</sup> 666 gr. |
| Statère ou double-mine (200 drachmes) . . . . . | 1 <sup>k</sup> 222.20   |
| Mine (100 drachmes) . . . . .                   | 611.10                  |
| Statère ou didrachme . . . . .                  | 12.22                   |
| Drachme . . . . .                               | 6.11                    |



La mine attique forte, de 873 grammes, que Solon met en usage à Athènes fournit le tableau suivant:

|                                                |                         |
|------------------------------------------------|-------------------------|
| Talent (60 mines) . . . . .                    | 52 <sup>k</sup> 380 gr. |
| Statère ou double-mine (200 drachmes). . . . . | 1 <sup>k</sup> 746      |
| Mine . . . . .                                 | 873                     |
| Statère ou didrachme . . . . .                 | 17.46                   |
| Drachme . . . . .                              | 8.73                    |

La comparaison des deux tableaux qui précèdent suffit à expliquer la phrase dans laquelle Aristote dit que les mesures athéniennes devinrent, par l'opération de Solon, plus fortes que les mesures éginétiques ou phidoniennes. Nous justifierons plus loin, par l'étude directe des monuments pondéraux et monétaires qui nous sont parvenus, la réforme dont nous venons d'exposer les bases théoriques.

Solon décréta en outre, nous dit Aristote, que les poids nouveaux du commerce seraient établis en prenant pour base le νόμισμα, c'est à dire la drachme de 8 gr. 73 et en comptant 63 mines au talent ( $8.73 \times 100 \times 63$ ), ce qui fournit un poids de 54<sup>k</sup> 999 gr. Ce talent commercial dépasse de beaucoup le talent monétaire normal qui est, nous l'avons vu, de 52<sup>k</sup> 380 grammes; il le dépasse de 2<sup>k</sup> 619, c'est à dire du poids de 3 mines monétaires ( $873 \times 3 = 2619$ ). Et c'est précisément ce que nous dit Aristote, en ajoutant, en ce qui concerne cet excédent de trois mines, que le statère et les autres divisions du système pondéral reçurent une augmentation analogue, proportionnelle à celle qui fut donnée au talent. C'est ce qu'il faut entendre par cette phrase: ἐπιδιευεμήθησαν αἱ τρεῖς μναὶ τῷ στατήρι καὶ τοῖς ἄλλοις σταθμοῖς. Des nombreux commentateurs de notre texte, M. Hill est le seul qui me paraisse avoir bien compris cette phrase: elle signifie, dit-il, que des parts proportionnelles aux trois mines ajoutées au talent, furent ajoutées au statère et aux autres divisions pondérales, pour former les poids du com-

merce<sup>1</sup>. Le tableau de tout ce système pondéral est donc le suivant:

|                                                 |                         |
|-------------------------------------------------|-------------------------|
| Talent (60 mines) . . . . .                     | 54 <sup>k</sup> 999 gr. |
| Statère ou double mine (200 drachmes) . . . . . | 1 <sup>k</sup> 833.30   |
| Mine (100 drachmes) . . . . .                   | 916.65                  |
| Statère ou didrachme . . . . .                  | 18.32                   |
| Drachme . . . . .                               | 9.16                    |

Ainsi la réforme pondérale et monétaire de Solon s'applique non au système éginétique, mais au système attique; elle fut bien une αὔξις des poids et des monnaies attiques. En faisant une drachme de l'ancien didrachme de 8 gr. 73, elle porta *au double* toutes les divisions du système attique ordinaire et ainsi, les mesures attiques devinrent plus lourdes que les mesures éginétiques ou phidoniennes<sup>2</sup>.

1. G. Hill, *Num. Chron.* 1897, p. 290. Je remarque que la plupart des commentateurs ont cru que le terme de *statère* désigne toujours la *double drachme*; ils ont oublié que la double mine δίδυμον est constamment aussi dénommée *statère*, tant sur les monuments que dans les textes épigraphiques et littéraires. Dans le passage en question il est clair que c'est du statère *double-mine* que veut parler Aristote. Voyez les *statères doubles-mines* d'Athènes publiés par M. Erich Pernice, *Griechische Gewichte*, p. 83 n° 5 et suiv.)

2. Je ne crois pas qu'il soit utile de faire ressortir par comparaison la différence de notre interprétation du passage d'Aristote avec celle des divers auteurs qui ont, avant nous, essayé d'expliquer d'après lui la réforme solonienne. C'est le travail de M. G. Hill qui nous a mis sur la véritable voie. M. Lehmann (*Zeit. für Ethnologie*, 1891, p. 52) aboutit, dans des calculs de pure théorie, à conclure que l'étalon pondéral solonien fut surélevé de  $\frac{1}{20}$  sur le poids ordinaire et que la mine créée par la réforme était de 458 gr. 50. M. Pernice se borne à dire que l'autorité des chiffres lus sur le papyrus de la *Constitution d'Athènes* est si faible qu'il est imprudent de bâtir une hypothèse quelconque en s'appuyant sur ces chiffres (Pernice, *Griech. Gewichte*, p. 30). M. Th. Reinach s'exprime comme il suit: «La réforme de Solon paraît avoir consisté à substituer, pour les monnaies, l'étalon euboïque à l'étalon éginétique créé par Phidon, roi d'Argos. Une mine de 100 drachmes euboïques à 4 gr. 37) équivalait environ à 73 drachmes éginétiques à 5 gr. 83). Aristote s'exprime improprement en disant que Solon *augmenta* les poids. Quant

Cette réforme, cette surélévation pondérale de Solon fut moins originale qu'on pourrait être tenté de le croire, et quand on étudie l'ensemble des systèmes de taille appliqués aux monnaies primitives, elle n'a pas lieu de surprendre. Il serait même plus conforme à la réalité des faits de dire que Solon ne fit que transférer à Athènes l'application d'un système qu'il avait vu partout en usage dans les villes de la Grèce orientale au cours de ses voyages. Tout le monde sait que les différents systèmes métrologiques de l'antiquité, issus du système Chaldéo-assyrien, comportent deux séries pondérales, l'une double de l'autre, qu'on a appelées la série forte ou majeure et la série faible ou mineure. On a, par exemple, chez les Chaldéo-Assyriens, concurremment et parallèlement, un siclé ou statère de 16 gr. 82 et un siclé ou statère de 8 gr. 41. Je n'insiste pas sur ce dualisme bien démontré, en particulier par M. Oppert. Or, dans la taille des monnaies primitives de l'Asie-mineure, on a appliqué tantôt le système fort ou majeur, tantôt le système faible ou mineur.

Pour la taille des monnaies primitives en électrum de la côte d'Asie-mineure, c'est le système fort qui a été partout usité. Dans l'étalon phocaïque, le statère pèse 16 gr. 82; dans l'étalon dit phénicien (milésiaque), il pèse 14 gr. 56; dans l'étalon éginétique, pour la monnaie d'argent on donne le nom de statère à la pièce de 12 gr. 20. Enfin, pour les monnaies d'électrum primitives de Samos, taillées suivant l'étalon euboïque, la pièce de 17 gr. 46 porte le nom de statère et l'hémi-statère est la pièce de 8,73. Tel est le système appliqué à l'électrum que Solon put voir fonctionner à Samos, et c'est là, sans

aux mots : ἦν δ' ὁ ἀρχαῖος χαρακτὴρ δίδραχμον, ils sont interpolés». (Th. Reinach, *Aristote, La république athénienne*, p. 18 note; voyez aussi Th. Reinach, *L'histoire par les monnaies*, p. 103). Six interprète ce passage de la manière suivante: «Ainsi, dit-il, un talent d'argent en lingots donnait un talent d'argent monnayé et en outre, trois mines pour les frais de la frappe». (*Num. Chron.* 1895, p. 188, note 49).

doute, ce qui lui suggéra l'idée de l'appliquer au monnayage de l'argent à Athènes. En adoptant pour la pièce d'argent de 17 gr. 46 le nom de statère ou didrachme, et pour la pièce de 8 gr. 73 le nom de drachme, le législateur athénien voulut mettre le système euboïque en harmonie avec les autres; sa réforme eut pour but et pour résultat pratique d'établir comme pièce-étalon la grande division déjà connue sur le marché de l'Orient pour l'électrum, et par là, de donner au système euboïco-attique pour l'argent une supériorité pondérale sur ses rivaux; car, en fait, aucun de ces derniers ne se trouva avoir des divisions aussi lourdes que le système solonien, ce qui devait contribuer à la popularité et à la diffusion de l'argent athénien dans le commerce.

Nous donnerons tout à l'heure à la théorie que nous venons d'exposer, la consécration des faits en examinant si les monnaies et les monuments pondéraux parvenus jusqu'à nous concordent avec notre interprétation.

#### *IV. Le témoignage d'Androtion.*

Avant de démontrer que notre interprétation de l'αὔξειος solonienne des poids et des monnaies se trouve directement confirmée par les monuments parvenus jusqu'à nous, il ne sera pas superflu d'examiner comment le témoignage d'Androtion rapporté par Plutarque doit s'interpréter par rapport à la théorie que nous venons d'exposer. Solon, d'après le texte cité plus haut, «fit que la mine d'argent qui, auparavant, ne contenait que 73 drachmes en valut 100 désormais». On ne peut comprendre ce passage qu'en supposant, ce qui est rationnel, qu'Androtion cherchant à s'expliquer la réforme de Solon, suppose que l'état des choses tel qu'il existait de son temps, c'est à dire au IV<sup>e</sup> siècle, avait été organisé par Solon.

Il calcule en préjugant que le système des monnaies

athéniennes en vigueur sous ses yeux fut celui-là même de Solon. Or, au IV<sup>e</sup> siècle, la drachme athénienne était de 4 gr. 36, et 100 de ces drachmes correspondent bien à 73 drachmes éginétiques d'un peu moins de 6 gr. Androtion croyait d'institution solonienne la drachme de 4 gr. 36, tandis qu'elle ne fut établie, comme nous le verrons plus loin, que sous Hippias. Tout le secret de l'erreur d'Androtion est là, et cette erreur, comme on le voit, s'explique naturellement. Il nous dit que la mine attique d'argent de 436 gr. 50 était divisée avant Solon en 73 drachmes éginétiques, ce qui est vrai en calculant la drachme éginétique à 5 gr. 98 seulement ( $73 \times 5.98 = 436.54$ ); il ajoute que Solon divisa cette mine de 436 gr. 50 en 100 drachmes de 4 gr. 36, poids de la drachme de son temps.

Par cette opération, ajoute-t-on, les drachmes furent plus petites, mais conservèrent la même valeur dans la circulation commerciale, à la grande joie des débiteurs et sans dommage pour les créanciers. Il suffit d'énoncer une pareille naïveté économique pour qu'on puisse affirmer en toute sécurité qu'Androtion, ou peut-être plutôt Plutarque qui l'interprète, n'a rien compris à la réforme de Solon. La diminution pondérale des monnaies faite pour alléger les dettes de 27 pour 100, telle qu'on nous la présente, eut nécessairement engendré les troubles économiques les plus graves, sans profit pour personne, ni pour les débiteurs ni pour les créanciers. C'est ce que Beulé<sup>1</sup> a bien entrevu, et c'est à bon droit que nous pouvons nous étonner qu'on n'ait pas prêté plus d'attention aux objections qu'il a formulées contre une théorie qui, en fait, s'insurge contre le principe même de toute monnaie métallique, puisqu'elle aboutit, à admettre que la drachme nouvelle, — la drachme solonienne, — perdait 27 à 28 centièmes de métal tout en conservant la même valeur nominale. Une semblable mutation de la monnaie n'eut pu

1. Beulé, *Monnaies d'Athènes*, p. 10.

être tentée qu'en déchainant une crise analogue à celles dont notre moyen âge est remplie: c'eût été un fléau pour tout le monde, les pauvres comme les riches, et la mémoire de Solon, loin d'en être bénie comme celle d'un réformateur sage et bienfaisant, serait exécrée comme celle de tous les princes qui ont voulu diminuer les monnaies, les tarifer et en changer le cours.

Comme le remarque Beulé, Athènes et sa banlieue était un pays pauvre en fait de productions naturelles, et nous savons que de tout temps, cette ville dut faire venir de l'extérieur, de l'étranger, le blé nécessaire à la nourriture de ses habitants. Lorsque, avant la réforme de Solon, les vaisseaux étrangers se présentaient au Pirée, sur le marché ils livraient une certaine quantité de blé aux Athéniens, pour la somme de 73 drachmes éginétiques à 6 gr. 11 l'une ou, si l'on veut, à 5 gr. 98. N'allez pas croire qu'après la réforme de Solon, ils se fussent contentés, pour la même quantité de blé, de 73 drachmes euboïques à 4 gr. 36 l'une: non, cela eût été une naïveté dont aucun marchand ne saurait être capable. Ils eussent accepté sans doute la nouvelle monnaie plus légère, mais en exigeant l'équivalent des 73 drachmes anciennes, c'est à dire 100 drachmes euboïques. Et il en eût été nécessairement de même pour toute opération commerciale, par suite de l'application de ce principe absolu, qui est comme la loi de gravitation universelle des prix de toute chose, à savoir, que la monnaie métallique ne vaut que par la quantité de métal précieux qu'elle contient<sup>1</sup>.

Aucun des arguments mis en avant par Schömann<sup>2</sup>, U. Köhler<sup>3</sup>, B. Head<sup>4</sup>, Ern. Curtius<sup>5</sup> et par d'autres encore, ne

1. Michel Chevalier, *La monnaie*, p. 30.

2. Schömann, *Antiquités grecques*, trad. Galuski, t. I, p. 377.

3. Dans les *Mittheil. d. arch. Instituts, Athen. Abtheil.*, t. X, p. 151.

4. B. Head, *Attica*, Introd. p. XIV: aussi Percy Gardner, *Types of Greek Coins*, p. 6 et suiv.

5. E. Curtius, *Hist. grecque*, trad. Bouché-Leclercq, t. I, p. 406 et 423.

saurait prévaloir contre une loi économique dont il est indispensable de se pénétrer lorsqu'on s'occupe d'histoire monétaire. C'est le principe, applicable dans tous les temps et dans tous les lieux, qu'on a comparé justement à la loi de physique des deux vases communicants : le niveau du liquide qu'ils contiennent s'équilibrera toujours, et l'on ne saurait vider l'un sans vider l'autre. Il en est de même du prix des marchandises et de la valeur réelle de la monnaie.

Il serait superflu d'insister longuement sur ce côté de la question. L'abolition ou la remise d'une partie des dettes des Athéniens fut une mesure entièrement différente de la réforme des poids et mesures ; elle la précéda, ainsi que le dit formellement Aristote, et elle ne put se faire qu'au détriment des créanciers qu'elle fut une simple réduction des intérêts ou une banqueroute légale. Cependant, il est manifeste que l'*αὔξις* des monnaies intervint pour pallier en partie le détriment causé aux créanciers. Comment nous en rendre compte ? C'est en appliquant aux chiffres que nous avons établis plus haut, un raisonnement analogue à celui de Plutarque. Il faut admettre, comme nous le dit Androction et comme aussi le texte d'Aristote nous a permis de l'établir, en premier lieu, que les dettes des Athéniens furent calculées dans le système éginétique quand elles furent contractées, ce que n'a rien de surprenant, puisque l'étalon phidonien était l'un des plus usités dans le commerce. Il faut admettre en second lieu, que, suivant la loi solonienne, les dettes furent remboursées, — mais aux riches Athéniens seulement et non aux étrangers, — dans le système attique, de la manière suivante que fera bien saisir un exemple. Antérieurement à Solon, un Athénien avait emprunté ou devait comme intérêt, par exemple, un statère ou didrachme éginétique de 12 gr. 22 ; il fut autorisé par la loi solonienne à ne rendre qu'une drachme du système solonien c'est à dire une pièce de 8 gr. 73. Et cette hypothèse doit être exacte

puisqu'elle nous fait aboutir à la remise de 27 pour 100 énoncée par Androtion.

Ainsi, pour conclure, il y eut bien *σεισάχθεια*, *allégeance*, diminution des dettes par l'augmentation (*αύξησης*) des monnaies, au détriment des créanciers. Mais il n'y eut point, comme on l'a trop souvent répété, d'après Plutarque, diminution pondérale de la monnaie, ce qui, loin de soulager les pauvres sans léser les riches, eut fatalement entraîné pour tout le monde les conséquences les plus désastreuses, puisque tous les prix eussent forcément et automatiquement augmenté dans une proportion inverse à la diminution des monnaies.

#### *V. Les poids et les monnaies de l'époque de Solon.*

Il est possible de justifier par les monuments mêmes qui sont parvenus jusqu'à nous, l'interprétation que nous avons exposée théoriquement de la réforme pondérale et monétaire de Solon. Ces monuments sont de deux sortes : les poids et les monnaies.

Le plus ancien monument pondéral d'Athènes que M. Pernice ait enregistré dans son Catalogue des poids grecs<sup>1</sup>, est un poids sacré, peut être un poids étalon, en bronze, qui porte sur sa face principale un dauphin, accompagné de la légende ἡμῖσις ἱερὸν; sur la tranche, on lit, sur trois côtés : δημόσιον Ἀθηναίων. Au point de vue paléographique, les lettres indiquent le VI<sup>e</sup> siècle, ce que confirme la trouvaille, puisque le monument a été découvert sur l'Acropole d'Athènes dans les ruines occasionnées par l'incendie des Parthénon par les Perses en 480. Il pèse actuellement 426 gr. 63; mais il est un peu détérioré et son poids original était certainement de 436 gr. 50. Sans l'inscription qu'on lit sur

1. Pernice, *Griechische Gewichte*, p. 81 (Berlin, 1894).



la face, on le prendrait donc pour une mine euboïco-attique; mais il porte le mot ἥμισυ, *demi, moitié*, qui indique qu'il n'était qu'une demi-mine. Cette demi-mine de 436 gr. 50 donne pour la mine le poids de 873 gr.: c'est la mine du système euboïco-attique introduite par Solon à Athènes et dont la drachme était la pièce de 8 gr. 73, ainsi que nous l'avons constaté plus haut.

Le poids n° 2 du catalogue de M. Pernice, trouvé aussi dans les fouilles de l'Acropole, porte l'inscription δεκαστάτηρον et pèse 177 gr. 52, ce qui donne pour le *statère*, 17 gr. 75. C'est là encore un poids de la série euboïco-attique forte de Solon<sup>1</sup>.

Les n°s 3 et 4, recueillis aussi parmi les décombres de l'incendie des Perses, sont également des poids de la série euboïco-attique forte. l'un étant un *décastatère* de 178 gr. 61, l'autre un *douzième de mine* de 71 gr. 42. Voilà donc des monuments pondéraux d'Athènes du VI<sup>e</sup> siècle, — on pourrait en citer d'autres échantillons, — qui justifient rigoureusement l'interprétation que nous avons donnée de la réforme solonienne et montrent la justesse de cette observation d'Aristote: ἦν δ' ὁ ἀρχαῖος χαρακτὴρ δίδραχμον, accusant la pièce 8 gr. 73 comme unité pondérale.

Quant aux monnaies pré-soloniennes et soloniennes, de ce poids, puisqu'Aristote affirme qu'elles ont existé, il faut les rechercher et les désigner. Il nous en est sûrement parvenu, car il serait tout à fait invraisemblable qu'elles eussent toutes disparu. Elles étaient assez répandues pour que Solon crut devoir légiférer très rigoureusement contre les faux-monnayeurs. Y a-t-il possibilité pour nous de les identifier avec une vraisemblance raisonnable, justifiée, sinon avec une entière certitude?

Il faut renoncer à la thèse éloquentement soutenue en

1. Ce poids de 17 gr. 75 dépasse un peu la normale qui est de 17 gr. 46; mais cet excédant est dû sans doute à l'oxydation,

1888 par M. Barclay Head, suivant laquelle les monnaies de la réforme solonienne seraient les premières pièces aux types de la tête d'Athéna au droit et de la chouette au revers<sup>1</sup>. D'après l'éminent conservateur du Cabinet des médailles de Londres, Solon aurait inauguré au commencement du VI<sup>e</sup> siècle, vers 592, les *chouettes* athéniennes dites d'ancien style. Cette théorie est inadmissible pour bien des raisons dont les principales sont les suivantes :

Il est impossible de faire remonter jusqu'au début du VI<sup>e</sup> siècle des monnaies qui ont un grand type dans le carré creux du revers. Ce type du carré creux ne fait son apparition que cinquante ans plus tard environ ; des exemples comparatifs l'établissent sans réplique<sup>2</sup>.

En second lieu, ainsi que M. de Fritze l'a fait ressortir<sup>3</sup>, ce n'est également que dans la seconde moitié du VI<sup>e</sup> siècle que commence à paraître la représentation de la figure humaine sur les monnaies. Nulle part, avant 550, on ne trouverait la tête d'une divinité sur les monnaies, soit au droit, soit au revers. Impossible, par conséquent, de faire remonter la tête d'Athéna des monnaies athéniennes jusqu'en 592.

Au surplus, si nous comparons à ces pièces les monnaies contemporaines de la même région, c'est-à-dire des villes qui étaient sûrement en relations commerciales avec Athènes, que constaterons-nous ? Est-ce que les monnaies d'Égine du commencement du VI<sup>e</sup> siècle peuvent laisser présager un progrès comparable à celui que représentent, par rapport à elles, les premières chouettes athéniennes ? Est-ce que les monnaies des îles égéennes n'ont pas, toutes encore, un carré creux rude au revers ? N'en est-il pas de même des monnaies de Corinthe au type de Pégase, de la Phocide au type du bucrane, de la Béotie au type du bouclier ? On

1. *Brit. Mus. Catal. Attica*, 1888, Introd. p. XIII.

2. A. Droysen, dans les *Sitzungsberichte* de l'Acad. de Berlin, 1882.

3. H. von Fritze, dans la *Zeit. für Numism.*, t. XX, 1897, p. 153.

voit par ces quelques exemples jusqu'à quel point la première monnaie d'Athènes aux types de la tête d'Athéna et de la chouette serait un véritable anachronisme au début du VI<sup>e</sup> siècle.

M. Head s'est bien rendu compte de la gravité de cette objection à sa théorie et il a voulu y répondre par avance en proclamant hardiment qu'il faut admettre qu'Athènes dut être la première ville à inaugurer le double type de la monnaie, à cause de sa prééminence artistique et commerciale. Mais avant Solon et de son temps encore jusqu'à Pisistrate, Athènes, — tous les historiens le reconnaissent, — n'avait nulle avance sur les autres grandes métropoles grecques. Bien au contraire, Egine, Chalcis, Erétrie, Corinthe, sans compter les villes grecques de la côte asiatique, devançaient Athènes dans le mouvement artistique et commercial; c'est de l'Ionie et des îles égéennes qu'Athènes reçut la première impulsion sous ce rapport. de même aussi que l'usage de la monnaie.

Mais si ces pièces à la tête d'Athéna et à la chouette ne sont pas de Solon, il ne nous reste plus, pour retrouver les monnaies pré-soloniennes et soloniennes qu'à les chercher parmi les monnaies primitives de poids euboïque que les anciens numismates, l'abbé Barthélemy, Cousinéry, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ou au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, puis Beulé et d'autres encore proposaient de classer à Athènes, tandis que les savants plus récents se sont crus autorisés à les attribuer à différentes villes de l'Eubée. Ces pièces sont aux types variés de la tête de taureau, de la tête de Gorgone, de la chouette, du cheval, de l'amphore, de l'osselet, de la triskèle, de la roue et quelques autres encore; elle se rattachent toutes les unes aux autres par la forme de leur carré creux, leur style, le système pondéral, le cercle qui entoure le type, enfin leur provenance ordinaire.

Beulé rappelle, d'après Cousinéry, des trouvailles im-

portantes de ces monnaies, faites à Athènes même, et il conclut: «La fabrique, le style, la qualité du métal, l'aspect général, le travail des détails, la finesse d'un archaïsme déjà avancé, tout concourt à réunir ces pièces dans une même famille. Elles sont toutes d'Athènes ou aucune n'en est»<sup>1</sup>.

Nous verrons ce que la théorie de Beulé a d'excessif et de trop absolu. Quant à l'opinion plus récente et généralement admise, que toutes ces monnaies doivent être classées à l'Eubée, elle s'appuie uniquement sur les arguments suivants: certaines des pièces de ce groupe se rencontrent aussi bien en Eubée qu'en Attique et dans les régions circonvoisines; en second lieu, leur poids est euboïque, et l'on n'admet à Athènes avant Solon que le poids eginétique. Telle est la thèse soutenue, entre autres savants, par Ernest Curtius<sup>2</sup>, Imhoof-Blumer<sup>3</sup>, Ulrich Köhler<sup>4</sup>, H. de Fritze<sup>5</sup>, Barclay Head<sup>6</sup>.

Toutes ces pièces sont taillées suivant le système euboïque; elles ont le même aspect extérieur, la même épaisseur, la même technique, le même style. Elles se caractérisent enfin par le même carré creux au revers, formé de quatre triangles coupés par deux diagonales qui se croisent au centre du carré. Il est manifeste que nous sommes en présence d'un groupe homogène et de la même famille, sorti sinon du même atelier, comme le voudrait Beulé, du moins d'ateliers associés, de villes commerçant ensemble et frappant dans des conditions analogues des monnaies interchan-

1. Cousinéry, *Voyage en Macédoine*, t. II, p. 121 à 129; Beulé, *Monnaies d'Athènes*, p. 15.

2. E. Curtius, dans l'*Hermès*, t. X, p. 215.

3. Imhoof-Blumer, dans les *Monatsberichte* de l'Acad. de Berlin, 1881, p. 656 et *Annuaire de la soc. franc. de numism.*, 1882, p. 89.

4. U. Köhler, dans les *Mittheilungen* d'Athènes, 1884, p. 356.

5. H. von Fritze, dans la *Zeit. für Numism.*, t. XX, 1897, p. 142.

6. B. Head, *Hist. Numor.*, p. 301 et 310 et *Attica*, Introd. p. XIII et XV; *Central Greece*, Introd. p. XLIV.

geables. Elles sont d'ailleurs toujours trouvées dans la même région : l'Attique surtout, l'Eubée, la Mégaride et les cantons environnants.

Ces pièces sont trop connues pour qu'il soit besoin d'en reprendre, ici, la description détaillée<sup>1</sup>. Toutefois, pour en préciser l'origine et déterminer la patrie avec quelque chance d'aboutir à un résultat scientifique, il est indispensable de procéder pas à pas, groupe par groupe, et analytiquement. Il est d'ailleurs peu vraisemblable, *a priori*, ainsi que l'a remarqué M. Imhoof-Blumer, qu'un seul et même atelier, à cette primitive époque, eut frappé des monnaies ayant un si grand nombre de types divers. Avant tout examen préalable on doit présumer qu'il s'agit de pièces frappées dans des villes diverses, en vertu d'une entente monétaire et commerciale analogue à celle qui présidait à la frappe des monnaies d'électrum dans les villes de la côte d'Asie mineure ou des monnaies incuses de la Grande Grèce<sup>2</sup>.

1.— Chouette debout à gauche, la tête de face. Cercle au pourtour.

Rv. Carré creux rude partagé en quatre triangles par des diagonales.

19 mill.; de 8 gr. 47 à 7 gr. 30<sup>3</sup>.

1. On les trouvera décrites et classées dans Beulé, *Monnaies d'Athènes*, p. 15 et suiv.; *Brit. Mus. Cat. Central Greece*, pl. XX, fig. 4 à 6 et pl. XXII; Imhoof-Blumer, dans l'*Annuaire de la soc. franc. de numism.*, 1882, p. 96 et suiv.; Six, *Num. Chron.* 1888, p. 97; 1895, p. 180 et suiv. Dans notre révision sommaire nous nous dispenserons donc d'insister sur les détails de la description et surtout d'énumérer tous les exemplaires de chaque type. Nos références bibliographiques satisferont, de ce côté, la curiosité du lecteur.

2. Dans la révision qui va suivre, tout en nous dispensant de décrire de nouveau dans le détail toutes ces pièces et surtout de signaler tous les exemplaires, nous donnerons les plus essentielles des références bibliographiques où on les trouvera décrites et reproduites.

3. Beulé, *Monn. d'Athènes*, p. 17 et 19; *Catal. Brit. Mus. Central Greece*, p. 136, 1, pl. XXIV, 18; Imhoof-Blumer, dans l'*Annuaire de la*

## 2. — Même description.

0 gr. 72; 0 gr. 65; 0 gr. 60<sup>1</sup>.

La première idée qui vient à l'esprit c'est que ces monnaies primitives au type de la chouette, trouvées sur le sol de l'Attique, sont d'Athènes. C'est en effet pour cette double raison que les anciens numismates et Beulé les ont classées à Athènes. Mais plus récemment, sous l'empire de ce préjugé fatal qu'avant Solon Athènes se servait pour ses monnaies comme dans son commerce, de l'étalon éginétique, on a reporté à l'Eubée ces pièces à la chouette. Les uns ont voulu les attribuer, à cause de leur type, à Athenae-Diades, vieil établissement athénien à l'extrémité nord-ouest de l'Eubée, non loin de Dion<sup>2</sup>: on admettait ainsi que cette petite colonie frappait des monnaies au type de la chouette, tandis que sa métropole se fut contentée de recevoir les tortues d'Égine! D'autres ont proposé de classer ces pièces à la chouette à Chalcis, parce qu'en grec, ainsi que l'a fait observer M. T. Jones on donnait nom de *χαλκίς* à une espèce de chouette au plumage couleur de cuivre; cet oiseau eut été en quelque sorte le type parlant de la ville<sup>3</sup>. Cette attribution semblait même confirmée par certaines traditions relatives à l'origine de Chalcis qui aurait été fondée avant la guerre de Troie par une colonie venue d'Athènes, sous la conduite de Pandoros, fils d'Erechthée.

*soc. franc. de num.* 1882, p. 103; Six, *Num. chron.*, 1 95, p. 180; B. Head, *Hist. num.*, p. 302.

1 Beulé, *loc. cit.*; *Brit. Mus.*, *loc. cit.*; Six, *loc. cit.* M. Svoronos m'informe que les deux exemplaires nouveaux, du Musée d'Athènes, pesant 0 gr. 65 et 0 gr. 60, ont été trouvés en Attique. Il faut peut-être rattacher à ce groupe le diobole euboïque (1 gr. 36) du Musée de Carlsruhe, au type de la chouette de profil à gauche (Imhoof-Blumer, *Zeit für Num.*, t. VII, p. 30 et pl. I, 1).

2 Imhoof-Blumer, dans l'*Annuaire de la soc. franc. de num.*, 1882, p. 103; B. Head, *Catal. Attica*, Introd. p. XII; *Hist. numor.*, p. 302.

3. E. Babelon, *Rev. des études grecq.*, 1889, p. 130; cf. Iliade, XIV, 290; Suidas, v. *Χαλκίς*; Scol. sur Aristoph. *Aves*, vers 261.

Cependant, il est remarquable que, plus tard, jamais Chalcis n'adopta la chouette pour type monétaire; ses types héraldiques furent, au contraire, l'aigle et la roue. Nous constatons, d'autre part, que tous les exemplaires des monnaies à la chouette jusqu'ici connus ont été trouvés à Athènes ou dans les champs de l'Attique<sup>1</sup>. Bref, depuis que nous savons qu'Athènes a dû avoir, avant Solon comme après lui, des monnaies de poids euboïque, il n'y a plus aucune raison pour se raidir contre l'évidence: les monnaies à la chouette sont bien d'Athènes, ainsi que M. Six l'a, d'ailleurs, déjà reconnu<sup>2</sup>.

Que l'on ait frappé à Athènes des monnaies au type de la chouette seule, avant d'en frapper aux types combinés de la tête d'Athéna et de la chouette, cela n'a rien que de tout naturel. Les types héraldiques des monnaies primitives, généralement des animaux, sont les attributs des divinités protectrices des villes où ces monnaies furent frappées. Ces symboles ou attributs forment seuls les types des monnaies, tant que le revers n'est qu'un carré creux informe. Mais à partir du jour où les monnaies ont, à la fois, un type au droit et un type au revers, on place, au droit, la tête de la divinité, et le revers est réservé au vieux symbole qui figurait seul auparavant sur les pièces. En un mot, si en présence des longues séries athéniennes aux types de la tête d'Athéna et de la chouette, on demandait à un numismate expérimenté quel devait être le type monétaire d'Athènes avant l'apparition de la tête d'Athéna, il ne pourrait répondre que ceci: c'était la chouette. Ainsi en est-il, par exemple, à Ephèse où tantôt l'abeille, tantôt le

1. U. Köhler, dans les *Mittheilungen* d'Athènes, t. IX, 1884, p. 354-362.

2. Six, dans le *Num. Chron.*, 1895, p. 181: mais dans ce passage, M. Six propose en même temps, à tort, d'attribuer à Délos sous l'hégémonie athenienne les hectés d'electrum au type de la chouette qui doivent, au contraire, demeurer classées à la côte d'Asie-mineure.

cert, forment le type des monnaies archaïques qui ont un carré creux au revers; la tête de l'Artémis éphésienne dont ces deux animaux étaient les emblèmes ne paraît que plus tard. A Corinthe, le Pégase forme le seul type monétaire tant que les pièces ont un carré creux; plus tard, nous avons, sur une face, la tête d'Athéna Chalcinitis, et sur l'autre face, le même Pégase. Dans l'île de Naxos, on a le canthare dionysiaque et, au revers, un carré creux sans type sur les pièces les plus anciennes; puis, viennent les séries qui ont, au droit, la tête de Dionysos, et, au revers, le canthare, attribut de ce dieu.

De nombreux auteurs ont expliqué, à la suite de Beulé, le symbolisme de la chouette et ses rapports avec Athéna γλαυκῶπις, la protectrice d'Athènes. Il n'est pas besoin d'insister sur ce point; nous sommes bien, par ces monnaies à la chouette, en présence de monnaies primitives d'Athènes. Tout le prouve: le lien constant des trouvailles, le type qui est l'emblème national des Athéniens, le poids qui est celui de la pièce étalon signalée par Aristote et correspondant à la mine de 873 grammes.

### 3. — Cheval au repos, à gauche. Cercle au pourtour.

Rv. Carré creux rude, partagé en triangles par deux diagonales.

20 mill.; 8 gr. 44; 8 gr. 17 <sup>1</sup>.

### 4. — Protomé de cheval bondissant à droite

Rv. Carré creux rude, partagé en quatre triangles par deux diagonales.

18 mill.; 8 gr. 54; 8 gr. 43 <sup>2</sup>.

1. Cousinéry, *Voyage dans la Macédoine*, II, pl. IV, 7; Beulé, *Monnaies d'Athènes*, p. 19; B. Head, *Hist. num.*, p. 305; Dressel, *Zeit. für Num.*, t. XXII, p. 247, n° 58 et pl. VIII, 15 (de la trouvaille d'Égypte 1897).

2. Beulé, p. 19; Imhoof-Blumer, *Annuaire* cité, p. 104; *Zeit. für Num.*, t. III, p. 275 et pl. VI, 5; B. Head, *Hist. num.*, p. 305; Dressel, *Zeit. für Num.*, t. XXII, pl. VIII, 16 (de la trouvaille d'Égypte, 1897).



5.— Protomé de cheval bondissant à gauche. Cercle au pourtour. Style très primitif.

Rv. Carré creux rude, partagé en triangles par deux diagonales.

19 mill. : 8 gr. 48 (coll. de Luynes)<sup>1</sup>; 8 gr. 40 (Athènes, trouvée en Attique, d'après une communication de M. Svoronos).

6.— Même description.

15 mill. ; 3,80 (Athènes) trouvée en Attique.

7.— Partie postérieure d'un cheval marchant à droite

Rv. Carré creux rude, partagé en quatre triangles par deux diagonales.

19 mill. : 8 gr. 61 ; 8 gr. 39<sup>2</sup> ; 8 gr. 60 (Athènes).

8.— Même description.

15 mill. ; 4 gr. 38 ; 4 gr. 20 ; 4 gr. 02 ; 3 gr. 85<sup>3</sup> ; 3 gr. 72 (Athènes, trouvé en Attique).

Sur les monnaies qui composent le groupe précédent, le cheval est bridé ; ce détail nous remet en mémoire la légende d'après laquelle le roi mythique d'Athènes, Erichthée ou Erichthonios, fils d'Athéna, fut l'inventeur des chars et eut, le premier, l'idée de soumettre le cheval au joug de l'attelage. C'est ainsi que s'expliquerait, d'une part, sur nos pièces, le type du cheval bridé, et d'autre part, sur les monnaies dont nous parlerons tout à l'heure, le type de la roue. Il est possible, au surplus, que les deux légendes se soient confondues et qu'Erichthonios ait dompté et attelé le cheval créé par Poseidon. Enfin, comme je l'ai rappelé plus haut, ce sont vraisemblablement ces monnaies primitives que vise la légende qui attribuait à Erichthonios l'invention de la monnaie athénienne, et cette circonstance encore tend à justifier l'attribution de ces monnaies à Athènes.

1. Imhoof-Blumer, *Annuaire* cité, p. 104.

2. Imhoof-Blumer. *Annuaire* cité, p. 103 ; B. Head, *Hist. num.*, p. 305.

3. Head, *Centr. Greece*, pl. XXIV, 20 ; Imhoof-Blumer, *Ann.* cité, p. 103.

Le type du cheval s'explique trop bien à Athènes pour qu'il soit nécessaire d'insister longuement à son sujet. Le célèbre épisode mythologique de la dispute d'Athéna et de Poseidon pour la possession de l'Attique et le droit de donner son nom à la capitale du pays est un des thèmes favoris de l'art antique. Il est tout aussi naturel de trouver sur des monnaies primitives d'Athènes le cheval de Poseidon que la chouette d'Athéna. Nous ne saurions suivre l'opinion des savants qui ont voulu classer à la vieille ville de Cymé en Eubée les pièces au type du cheval<sup>1</sup>. M. Six a d'ailleurs proposé de revenir à l'attribution athénienne; seulement le savant hollandais va manifestement trop loin lorsqu'il cherche à préciser les circonstances dans lesquelles ces pièces ont dû être frappées :

Le cheval, dit-il, convient particulièrement bien à Pisistrate; c'était presque un type parlant pour lui, fils d'Hippocrates, et qui donna à ses fils les noms d'Hippias et d'Hipparque. « Il aura, ajoute M. Six, emis les pièces à ce type pendant sa première tyrannie, en 560-555, date probable de la naissance de ses fils »<sup>2</sup>. Je ne crois pas que l'attribution à Pisistrate puisse se justifier; nous verrons plus tard pour quels motifs. Néanmoins ce qu'il faut retenir de cette théorie, c'est l'attribution géographique à Athènes.

9. — Amphore. Cercle au pourtour.

Rv. Carré creux rude partagé en quatre triangles par deux diagonales.

19 mill.; 8 gr. 82; 8 gr. 22<sup>3</sup>

1. B. Head, *Hist. numor.*, p. 305; dans le t. III de la *Zeit. für Num.*, Imhoof n'admet pas l'attribution à Athènes. Il pense que ces pièces primitives, si on les trouve en Attique, ont pu y être apportées comme *tribut* payé aux Athéniens et appartiennent les unes à l'Eubée, les autres même à quelque partie du nord de la mer Egée.

2. Six, *Num. Chron.*, 1895, p. 181-182

3. Beulé, p. 27; B. Head, *Central Greece*, p. 137 et pl. XXIV, 21; B. Head, *Hist. num.*, p. 309.

## 10. — Même description.

■ 9 mill. : 0 gr. 68 (anc. coll. Margaritis) <sup>1</sup>.

Le type de l'amphore à huile convient d'autant mieux à Athènes qu'il forme l'emblème de nombreux monuments pondéraux athéniens de l'époque archaïque<sup>2</sup>. Il est le symbole de la fertilité et de l'abondance de l'Attique en oliviers; il se rapporte au culte d'Athéna puisque c'est cette déesse qui créa et fit pousser le premier olivier; il est aussi l'image de l'amphore pleine d'huile qu'on donnait en prix aux jeux des Panathénées. Nous ne saurions discuter le classement de ce groupe à la ville d'Histiée en Eubée, parce que cette attribution n'a jamais été étayée d'aucun argument et qu'elle repose seulement sur le préjugé que ces pièces étant de poids euboïque devaient être eubéennes. Six les a reportées à Athènes, mais en les attribuant sans preuve et contre toute vraisemblance, à la deuxième tyrannie de Pisistrate, de 550 à 544<sup>3</sup>.

Des monnaies contemporaines ont aussi pour type la même amphore à huile; mais elles sont attribuées avec raison par M. Svoronos à l'île d'Andros<sup>4</sup>. On ne saurait en effet confondre ce groupe, malgré la similitude du type, avec celui que nous étudions ici; celles-ci sont de poids euboïque; celles d'Andros suivent l'étalon éginétique; celles-ci ont autour du type le cercle que nous avons déjà signalé comme caractéristique; celles d'Andros sont dépourvues de ce cercle; le carré creux du revers, à Andros, affecte une forme toute différente et n'est pas divisé en quatre triangles

1. *Catal. de la coll. Margaritis*, pl. I, 54.

2. Pernice, *Griechische Gewichte*, p. 85.

3. Six, *Num. chron.*, 1895, p. 183.

4. Voyez J. Svoronos chez Demetrios Paschalis, Νομισματική τῆς ἀρχαίας Ἀνδρου dans le *Journ. internat. d'archéol. numism.*, vol. I (1898) p. 305-307. Voyez aussi page 326-327 où le type de l'amphore s'explique pour Andros d'une manière tout à fait parallèle à notre explication de l'amphore des monnaies athéniennes.

par des diagonales; le flan monétaire enfin est plus globuleux.

**11. — Osselet. Cercle au pourtour.**

Rv. Carré creux rude partagé en triangles par deux diagonales qui se croisent au centre.

⌘ 18 mill.; 8 gr. 45 (Paris) <sup>1</sup>.

L'osselet est tout à fait un type athénien. Il existe des séries de poids et de tessères athéniens qui ont, sur leur face principale, un osselet figuré en relief<sup>2</sup>. Beulé s'est efforcé de démontrer que l'osselet avait, à Athènes, un sens religieux; qu'il se rattachait au culte d'Athéna et était, en particulier, un attribut d'Athéna Skiras, dont le temple était à Phalère<sup>3</sup>. Les pièces de poids euboïque à l'osselet ont été classées par M. Six à Athènes, au temps de l'exil de Pisistrate, de 543 à 534. Elles sont certainement plus anciennes, probablement même antérieures à Solon.

**12. — Roue à traverses parallèles.**

Rv. Carré creux rude partagé en quatre triangles par deux diagonales.

⌘ 20 mill.; 8 gr. 48; 8 gr. 10.

**13. — Roue à quatre rayons.**

Rv. Carré creux rude partagé en quatre triangles par deux diagonales.

⌘ 15 mill.; 4 gr. 36.

**14. — Même description.**

⌘ 9 mill.; 0 gr. 71 à 0 gr. 60 <sup>4</sup>.

1. Beulé, *Monn. d'Athènes*, p. 17 et 19; Imhoof-Blumer, *Annuaire de la soc. franc. de num.* 1882, p. 103; B. Head, *Cat. Central Greece*, Introd., p. LIV; *Hist. numor.*, p. 309; Six, *Num. chron.*, 1895, p. 184.

2. Pernice, *Griech. Gewichte*, p. 83. Ποστολάκας, Κεράμια συμβολικά, Ἀθήναον τόμ. Θ'; ἀριθ. 25, 41, 67, 117, 121, 186, 205, 213, 228, 243 κτλ. A. Engel, *Bull. de Corr. Hell.* t. VIII, pl. VI etc.

3. Beulé, *Monn. d'Athènes*, p. 21.

4. Beulé, p. 23; Imhoof, *loc. cit.*, p. 102; *Brit. Mus. Central Greece*, p. 107 et pl. XX, 4, 5 et 6.

Le groupe des pièces à la roue présente des particularités qui semblent autoriser des subdivisions et peut-être même des attributions variées.

La première pièce a pour type une roue qui, à la place de rais rayonnant autour du moyeu central, a des traverses qui se coupent à angles droits. Il faudrait se garder de considérer cette forme spéciale comme attestant une antiquité plus reculée pour les pièces qui ont ce type. Il est manifeste, en effet, que l'ensemble des monnaies que nous étudions ici sont à peu près contemporaines les unes des autres. Mais il n'est pas difficile de citer, en archéologie, l'emploi de roues avec des rais rayonnant autour du moyeu à une époque antérieure à nos monnaies ou à l'époque contemporaine.

Sans rechercher dans les civilisations égyptienne et asiatique où les roues à rais sont constantes sur les peintures et les bas reliefs, on en rencontre aussi couramment sur les monuments des pays grecs. Schliemann a découvert dans l'enceinte de la primitive nécropole de Mycènes des stèles sur lesquelles on voit des chars de guerre avec des roues à quatre rais rayonnant autour du moyeu central<sup>1</sup>. Une roue à quatre rais se voit également sur une très primitive applique de bronze trouvée en Crète<sup>2</sup>. Un des plus anciens bas reliefs attiques, trouvés dans les ruines de l'Acropole et conservés au musée d'Athènes, représente une femme drapée, montant dans un char dont les roues ont quatre rais<sup>3</sup>. Un autre fragment sculptural attribué comme le précédent à la fin du VII<sup>e</sup> siècle et trouvé aussi dans les plus anciennes ruines de l'Acropole, et qui représente Héraclès tuant

1. Schliemann, *Mycènes*, éd. franc., p. 100, 140, 156; Helbig, *Das homerische Epos*, p. 53 et 98.

2. G. Perrot, *Hist. de l'art dans l'antiq.*, t. VIII, p. 421.

3. G. Paris, *La sculpture antique*, p. 144; G. Perrot, *op. cit.*, t. VIII, p. 533.

l'hydre de Lerne, nous montre le dieu dans un char à roues à quatre rais<sup>1</sup>.

De ces observations il résulte que si, sur des monnaies frappées à la fin du VII<sup>e</sup> siècle ou au commencement du VI<sup>e</sup>, on a pour type une roue à traverses perpendiculaires, c'est qu'un sens particulier était attaché à cette forme. Cette roue à traverses paraît être un souvenir des temps primitifs, un rappel de la roue telle qu'elle existait avant que la roue à rais fut inventée: c'est en quelque sorte une roue mythique, et cela est d'autant plus frappant qu'à la même époque on fabrique d'autres pièces qui ont pour type une roue à rais rayonnant autour du moyeu.

Un vase peint nous offre un exemple analogue de l'emploi simultanée des deux formes de roues. C'est une amphore bacchique à figures noires qui a fait partie de la coll. Beugnot et se trouve aujourd'hui au musée de Compiègne<sup>2</sup>. Sur l'une des faces, on voit Triptolème assis sur un char dont les roues ont quatre rais, suivant la forme ordinaire. Sur l'autre face, est représenté Dionysos tenant le canthare et assis sur un char ailé, dont les roues sont à traverses perpendiculaires. Ainsi, dans les peintures de ce vase, se trouvent associées la roue à rais et la roue à traverses. Comme au point de vue mécanique la roue à traverses est l'indice d'une primitive ignorance dans la construction des chars, et que la roue à rayons est nécessairement un perfectionnement sur la roue à traverses on doit en inférer que les peintures du vase donnent au char de Dionysos une vieille forme traditionnelle, mythique, reproduisent peut-être une image des temps primitifs ou s'inspirent d'une lointaine tradition qui donnait cette forme de roue aux chars des dieux.

1. Perrot, *op. cit.*, t. VIII, p. 533.

2. Cette amphore est publiée dans Gerhard, *Auserles. Vasenbilder* pl. XLI, et dans Ch. Lenormant et J. de Witte, *Elite des monuments céramographiques*, t. III, pl. 48 et 49.

De même sur nos monnaies, les deux formes de roues sont surement des types monétaires contemporains; la roue à traverses ne peut avoir qu'un caractère symbolique, hiératique; c'est un emblème héraldique qui rappelle une légende primitive fort ancienne déjà à l'époque où les monnaies furent frappées<sup>1</sup>.

A quoi donc peut faire allusion cette roue de forme primitive? Une roue peut bien être l'emblème abrégé d'un char. Or, nous avons fait, plus haut, allusion à la tradition populaire suivant laquelle le roi mythique d'Athènes Erichthonios monta le premier dans un char. Ce premier char de l'Attique fut donné à Erichthonios par Athéna elle même<sup>2</sup>, et le culte d'Erichthonios fut toujours associé à celui d'Athéna. Ainsi, la roue de forme primitive sur nos monnaies rappelle très probablement l'invention attribuée par la tradition athénienne à Erichthonios, et cette interprétation est de nature à fortifier l'attribution à Athènes des monnaies qui ont ce type de la roue à traverses perpendiculaires<sup>3</sup>.

Beulé se fondait, pour proposer l'attribution de ces pièces à Athènes, sur ce fait positif qu'on les trouve presque exclusivement en Attique et à l'état isolé, de sorte qu'il est, par là, certain qu'elle sont circulé en Attique. Six comprenant qu'il faut les restituer à Athènes a cherché à préciser l'époque de leur émission, et sa conjecture n'est pas pour

1. On trouve encore la roue à traverses perpendiculaires sur des monnaies étrusques, où elle est parfois même très élégamment ornée. Sur ces monnaies également, cette roue ne peut être qu'un symbole mythologique, et non l'image des roues existant chez les Etrusques à l'époque où les monnaies ont été frappées. B. Head, *Hist. numor.*, p. 12, fig. 7; Garrucci, *Monete dell' Italia antica*, 2<sup>e</sup> part. pl. 73, fig. 29 à 31. Sur des monnaies thraco-macédoniennes du VI<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècle on trouve aussi les deux espèces de roues au revers de monnaies contemporaines. Cf. par ex. *Zeit. für Num.*, t. III, pl. II, fig. 1, 2 et 3.

2. Schol. Aristid. *Panath.*, éd. Dindorf, 3, 62.

3. Dans le Catalogue du Musée britannique (*Central Greece*, p. 107, pl. XX, fig. 4, 5 et 6) ces monnaies sont classées conjecturalement à Chalcis.

nous déplaire, car elle confirmerait même ce que nous venons de dire du symbolisme de la roue de forme primitive. Les pièces à la roue auraient, suivant M. Six, été frappées en 592 pour célébrer la victoire à la course en chars remportée pour la première fois par un Athénien à Olympie : cet Athénien n'était autre qu'Alcméon, le chef de la puissante famille des Alcméonides<sup>1</sup>. Rien ne s'oppose à ce qu'à l'occasion de cette victoire qui dut avoir un immense retentissement à Athènes et contribuer à fortifier la situation politique des Alcméonides, on ait rappelé sur les monnaies, par le type de la roue primitive, l'invention des chars attribuée par la tradition au roi mythique Erichthonios : ceci rentre tout à fait dans les usages de l'antiquité. Les monnaies au type de la roue à traverses rappelleraient donc par leur forme hiératique l'invention d'Erichthonios ; d'autre part, les monnaies à roue radiée seraient, elles aussi, une allusion directe et en quelque sorte plus immédiate au triomphe d'Alcméon aux jeux Olympiques.

Il n'est pas possible de donner ces pièces au type de la roue à Chalcis d'Eubée, parce que les monnaies de Chalcis qui ont le type de la roue sont d'un aspect tout autre : la roue s'y trouve inscrite dans un triangle creux. Il s'agit donc de deux séries de pièces appartenant à deux ateliers différents.

Rien d'ailleurs ne s'oppose à ce que d'autres ateliers encore aient eu pour type une roue. Quand on examine avec soin les monnaies, on remarque qu'elles peuvent se partager en trois catégories suivant la forme donnée à la roue. On peut distinguer :

- 1° la roue à traverses perpendiculaires ;
- 2° la roue à quatre rais rattachés aux jantes de la circonférence sans contrefiches ;

1. Six, dans le *Num. chron.*, 1895, p. 182. Cf. Hérodote, VI, 125 ; Scholies sur Pindare, *Pythiques*, VII, 1.



3° la roue à quatre rais avec des contrefiches latérales qui en soulagent la portée.

Je crois que les deux premiers groupes sont d'Athènes et que le troisième doit être classé à Mégare, ainsi que M. Svoronos l'a récemment proposé avec son habituelle perspicacité<sup>1</sup>.

Comme nous l'avons indiqué dans le commentaire succinct des séries qui précèdent, il y a de solides raisons pour que ces séries représentent le monayage d'Athènes à l'époque pré-solonienne et solonienne. Le lieu des trouvailles qui est constamment l'Attique, le poids euboïco-attique, le style, la fabrique, les types mêmes qui, tous, se rattachent sans effort à des souvenirs légendaires, à des traditions de l'Attique. Ce sont bien là, il nous semble, ces vieux didrachmes euboïques que Solon débaptisa, pour ainsi dire, et dont il fit des drachmes sans rien modifier à leur fabrique et à leur aspect: Solon, nous le répétons conformément à la tradition, n'a inventé aucune monnaie nouvelle, et il est impossible, parmi les types que nous venons d'examiner, de dire ceux qui sont de l'année où il fut investi de la dignité d'archonte et fit sa réforme pondérale.

### *Autres séries.*

Les séries qui suivent se rattachent aux précédentes par le poids, l'aspect et les types; mais si elles appartiennent

1. J. Svoronos, dans le *Journal internat. d'archéol. numismatique*. t. I, 1898, p. 373. Cf. Lermann, *Athenatypen*, p. 25. M. Svoronos fait valoir les arguments suivants: 1° Mégare était une ville puissante et florissante au VII<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècles; par conséquent elle doit avoir frappé des monnaies. 2° Les trouvailles isolées des pièces à la roue indiquent aussi bien Mégare qu'Athènes comme lieu d'origine de ces pièces; on ne les trouve que fort rarement en Eubée. 3° Plus tard, les colonies de Mégare, Chalcédon et Mesembria, quand elles commencent à battre monnaie, adoptent la roue pour type monétaire, et l'on sait que d'habitude, au début de leur monnayage, les colonies adoptent les types de leur métropole.

ainsi au même groupe monétaire, il est peut-être moins sûr que l'atelier d'Athènes les puisse revendiquer.

1. — Triskèle tournant à droite. Cercle au pourtour.

Rv. Carré creux rude partagé en quatre triangles par deux diagonales.

⌘ 19 mill. : 8 gr. 11 <sup>1</sup>.

2. — Triskèle tournant à gauche

Rv. Carré creux partagé en quatre triangles par des diagonales.

⌘ 9 mill.; 2 gr. (Paris) <sup>2</sup>.

Les monnaies au type de la triskèle à jambes humaines étaient jadis classées à la Lycie, parce qu'en effet la triskèle forme le type de monnaies nombreuses des dynastes lyciens. Mais il s'agit, en réalité, de deux groupes de pièces distincts que séparent le style, le poids, les trouvailles. Aussi a-t-on généralement reporté à l'Eubée les pièces dont nous nous occupons ici. Mais rien ne justifie ce classement, tandis qu'au contraire, on trouve la triskèle comme type de plombs athéniens frappés pour la Boulé des Cinq cents <sup>3</sup> et sur les petits bronzes d'Athènes connus sous le nom de *κερμάτια συμβολικά* <sup>4</sup>.

Quelques exemplaires au type de la triskèle à jambes humaines se séparent des autres par deux particularités importantes. Au droit, se trouve la lettre Φ et le revers n'est pas celui que nous avons signalé jusqu'ici. Voici, au surplus la description de ces pièces particulières:

3. — Triskèle à jambes humaines, tournant à droite; entre les jambes, dans le champ, la lettre Φ.

Rv. Carré creux des monnaies d'Egine.

⌘ 18 mill.; 7 gr. 16 <sup>5</sup>.

1. Beulé, p. 19; Imhoof-Blumer, dans l'*Annuaire* cité, p. 103; Six, *Num. chron.*, 1888, p. 97 et pl. V, 1 et 1895, p. 184; B. Head, *Hist. num.*, p. 309.

2. Beulé, p. 19: *Rev. num.*, 1856, pl. XI, 6: Imhoof-Blumer, *loc. cit.*

3. J. Svoronos, dans le *Journ. int. d'arch. num.* t. III, p. 336, nos 217 à 222.

4. Postolaca, *loc. cit.* n° 185, 199, 237, 255 etc.

5. Six, *Num. chron.*, 1888, p. 98, n° 4 et pl. V, 3.

Sur ce groupe on voit que le revers n'a plus le carré partagé en quatre triangles par deux diagonales qui se coupent à angles droits. C'est au contraire le carré creux des monnaies primitives d'Egine, partagé en huit compartiments, les uns en creux, les autres en relief. Dès lors, la présence de cette lettre  $\Phi$ , la forme nouvelle de ce carré creux donnent à penser que ces pièces n'ont pas la même origine que les autres et qu'elles ne conviennent pas au même atelier. M. Six a été tout naturellement porté à croire que ces pièces devaient appartenir à une ville dont le nom commence par la lettre  $\Phi$ ; il s'arrête en conséquence à la ville de Phlionte, dans le nord du Péloponnèse, et ce qui semble confirmer cette attribution, c'est que l'un des trois exemplaires connus de ce groupe a été trouvé en Arcadie<sup>1</sup>.

#### 4. — Scarabée.

Rv. Carré creux rugueux partagé en quatre triangles par deux diagonales.

✠ 19 mill.; 8 gr. 25<sup>2</sup>; trouvé en Attique.

#### 5. — Même description.

0 gr. 70<sup>3</sup>; trouvé en Attique.

#### 6. — Tête de Gorgone de face, tirant la langue.

Rv. Scarabée.

✠ 10 mill. (poids inconnu)<sup>4</sup>.

#### 7. — Tête de Gorgone de face.

Rv. Protomé de cheval bondissant à droite Carré creux.

✠ 10 mill.; 0 gr. 70<sup>5</sup>.

1. Phlionte paraît aussi avoir frappé des monnaies en association avec Egine: ce sont des pièces de poids éginétique, qui ont au droit la triskèle avec la lettre  $\phi$  et, au revers, la tortue. Six, *Num. chron.* 1888, p. 97 et suiv. n° 5, statère de 12 gr 15).

2. Six, *Num. chron.*, 1895, p. 183, note 39.

3. Imhoof, *Annuaire* cité, p. 104.

4. Six, *Num. chron.*, 1895, p. 185, note 45 et pl. VII, 9.

5. *Brit. Mus. Central Greece*, pl. XXIII, 8.

Ces deux dernières pièces sont d'époque postérieure, c'est à dire d'une date avancée du VI<sup>e</sup> siècle ; elles ne sauraient appartenir à Athènes parce qu'elles viendraient, sans raison, s'intercaler au milieu de la série des chouettes. Signalons encore sans les décrire, de petites divisions au type de la grenade (0 gr. 32), de la grenouille (0 gr. 70), de l'œil humain (0 gr. 16), qui paraissent se rattacher au même monnayage tout en appartenant à des villes diverses <sup>1</sup>.

Le dernier groupe, que nous avons à examiner est plus important et doit nous conduire à d'utiles constatations.

1. — Tête de taureau de face.

Rv. Carré creux rude partagé en quatre triangles par deux diagonales qui se croisent au centre.

⌘ 19 mill. ; 8 gr. 66 <sup>2</sup>.

2. — Même description.

⌘ 7 mill. ; 0 gr. 32 <sup>3</sup>.

Ces pièces sont évidemment celles que vise la tradition qui attribue à Thésée l'invention de la monnaie, en ajoutant que ces pièces primitives étaient au type du bœuf. Elles pourraient être d'Athènes ; cependant, nous verrons tout à l'heure pour quelles raisons il semble préférable de les classer à Erétrie d'Eubée.

3. — Tête de Gorgone de face, tirant la langue.

Rv. Même carré creux.

⌘ 18 mill. ; 8 gr. 71 ; 8 gr. 63, etc. <sup>4</sup>.

4. — Même description.

⌘ 8 mill. ; 0 gr. 63 <sup>5</sup>.

1. Voyez Imhoof-Blumer, *Annuaire* cité, p. 104-105. Des monnaies au type de la grenouille, mais de poids éginétique, ont été attribuées à l'île de Sériphos par M. Svoronos (*Journ. intern. d'arch. num.*, 1898, p. 205).

2. Imhoof-Blumer, *loc. cit.*, p. 104 ; *Br. Mus. Central Greece*, pl. XXII, 5.

3. Imhoof-Blumer, *loc. cit.*

4. Beulé, p. 25 ; Imhoof-Blumer, *loc. cit.* p. 105 ; *Brit. Mus. Central Greece*, pl. XXII, 1, 2 et 3.

5. Beulé, p. 25 ; *Brit. Mus. Central Greece*, p. 120 et pl. XXII, 4.

## 5. — Même description.

⌘ 6 mill.; 0 gr. 31 (Paris)<sup>1</sup>.

## 6. — Tête de Gorgone de face, tirant la langue.

Rv. Tête de taureau de face, dans un carré creux.

⌘ 29 mill.; 16 gr. 48<sup>2</sup>.

## 7. — Tête de Gorgone de face, tirant la langue.

Rv. Mufle de lion de face, les griffes avancées de chaque côté des naseaux; au dessus des griffes, deux globules. Le tout dans un carré creux.

⌘ 25 mill.; 17 gr. 40<sup>3</sup>.

## 8. — Variété: les deux globules du revers ne paraissent pas visibles.

⌘ 20 sur 30 mill.; 17 gr. 39<sup>4</sup>.

## 9. — Variété; les deux globules du revers sont placés au dessus des oreilles.

⌘ 26 mill.; 17 gr. 5.

M Six a proposé d'enlever ces monnaies à l'Eubée pour les reporter à Athènes. Il croit que ces pièces ont été frappées à Athènes du temps d'Hipparque et d'Hippias, entre 527 et 514<sup>6</sup>. Nous allons donner les raisons qui nous empêchent d'adopter l'opinion de ce savant.

Les deux globules qui sont dans le champ du revers sont des marques de valeur; on ne saurait les confondre avec les pattes ou les griffes du lion: ils occupent d'ailleurs, suivant les exemplaires, des positions différentes, tantôt au

1. Beulé, p. 25.

2. Imhoof-Blumer, *loc. cit.* p. 105; *Br. Mus. Central Greece*, pl. XXII, 6.

3. Imhoof-Blumer, *loc. cit.* p. 105; *Brit. Mus. Central Greece*, pl. XXII, fig. 16. M. Svoronos m'informe que l'exemplaire du Musée d'Athènes a été trouvé dans les fouilles d'Eleusis.

4. *Central Greece*, pl. XXII, fig. 7 et 8; Beulé, p. 25.

5. *Central Greece*, pl. XXII, fig. 9.

6. Six, *Num. chron.*, 1895, p. 183 et 185.

dessus des griffes, tantôt au dessus des oreilles de l'animal. Ces deux globules indiquent que les pièces qui en sont pourvues sont le double de l'unité, des *didrachmes*; or, nous avons vu qu'elles pèsent 17 gr. 46. Qu'est ce donc que ce poids de 17 gr. 46? C'est celui du *tétradrachme* euboïco-attique ordinaire, du système mineur: c'est le poids du tétradrachme attique des temps postérieurs ou de l'époque antérieure à Solon; et voilà que, pour les pièces archaïques dont il s'agit ici, on prend la précaution de nous les désigner par deux globules comme étant des *didrachmes*.

Le poids du didrachme est donc porté au double, de sorte que ces grosses pièces nous fournissent un exemple tangible et vérifié de la surélévation pondérale que nous avons constatée plus haut avec les plus anciens poids de l'Acropole. Nous avons donc l'attestation formelle de l'application du système solonien, c'est à dire du système euboïque fort ou majeur à la taille des monnaies aussi bien qu'à la taille des monuments pondéraux.

Faut-il se hâter de conclure de là, avec M. Six<sup>1</sup> que ces monnaies taillées suivant le système solonien sont d'Athènes et non d'Erétrie? M. Six a remarqué fort ingénieusement que le mufle de lion de face, qui figure au revers de ces pièces est pareil au mufle de lion des monnaies de Samos contemporaines. Il voit, dès lors, dans la présence de ce type sur des monnaies qu'il croit athéniennes, le témoignage d'une alliance politique entre Athènes et Samos. Cette alliance eut lieu effectivement entre Pisistrate, tyran d'Athènes, et Polycrate, tyran de Samos, entre 533 et 527, date qui convient à nos monnaies: ce fut même Lygdamis, tyran de Naxos et lieutenant de Pisistrate, qui aida Polycrate à se rendre maître de Samos en 532<sup>2</sup>. Il est bien tentant d'accepter une aussi ingénieuse théorie où tout concorde: la

1. *Num. chron.*, 1895, p. 183.

2. Busolt, *Griech. Geschichte*, t. II, p. 508.

chronologie, le poids, le style, l'alliance politique de Pisistrate et de Polycrate, enfin la présence des deux globules inspirés par l'idée de mettre la taille de ces pièces en harmonie avec la réforme de Solon.

Cependant, je ne crois pas que le classement à Athènes proposé par M. Six puisse être accepté; d'abord, à l'époque où se placent ces pièces aux types de la Gorgone et du mufle de lion, c'est à dire assez loin après le milieu du VI<sup>e</sup> siècle, il y avait déjà un certain temps que la série athénienne aux types de la tête casquée d'Athéna et de la chouette était commencée; or cette série ne comporte dans la suite des temps archaïques ni interruption ni lacune. Il n'est pas possible de faire remonter jusqu'avant l'inauguration des *chouettes* les monnaies aux types de la Gorgone et du mufle de lion; il n'est pas possible non plus d'interrompre la suite des *chouettes* et d'y constituer un *hiatus* pour y intercaler les Gorgones.

D'un autre côté, je crois qu'on peut fournir des arguments historiques pour justifier le classement de ces pièces à Erétrie.

D'abord, il n'est guère admissible qu'Erétrie, riche et puissante cité, n'eut pas de monnaies à l'époque archaïque, tout comme sa voisine et rivale Chalcis. Or, sans nos pièces à la Gorgone, Erétrie serait dépourvue de monnaies avant l'arrivée des Perses. Les deux globules qui, au revers d'un certain nombre de ces pièces, correspondent à la réforme de Solon, peuvent avoir été marqués sur des pièces d'Erétrie si cette ville, après la réforme solonienne, s'est trouvée, à un moment donné, dans la dépendance ou l'alliance d'Athènes. Or, c'est précisément ce qui arriva. Sous Pisistrate et ses fils, Erétrie fut l'alliée constante d'Athènes, le principal point d'appui des tyrans athéniens à l'extérieur. C'est avec l'aide des Erétréens et de Lygdamis, tyran de Naxos, que Pisistrate parvint à se rendre, pour la troisième fois, maître

d'Athènes en 533<sup>1</sup>. Plus tard, ce fut à Erétrie qu'Hippias se retira lorsqu'en 511 il fut chassé d'Athènes.

Ainsi, le peu que nous savons de l'histoire d'Erétrie à cette époque, nous montre cette ville comme ayant lié partie avec les tyrans d'Athènes, Pisistrate et ses fils, ou étant sous leur dépendance. Rien d'étonnant, par conséquent, à ce que la réforme de la monnaie euboïque par Solon ait été appliquée à la taille de la monnaie d'Erétrie<sup>2</sup>.

On peut croire aussi que la pièce qui a pour types une tête de Gorgone et une tête de bœuf, associe les types d'Erétrie et d'Athènes et consacre l'alliance de ces deux villes.

Quant aux pièces qui ont au revers le mufle de lion samien, ce type peut s'expliquer aussi à Erétrie. On connaît les relations étroites qui unirent Samos à l'Eubée dès le temps des guerres lélantiennes, et nous savons que le système euboïque fort était appliqué à la taille de la monnaie d'électrum à Samos. Ainsi ces monnaies érétriennes nous attestent par leurs types et leur taille l'alliance politique qu'on sait historiquement avoir existé entre Erétrie, Athènes et Samos au temps de Polycrate, de Lygdamis et des Pisistratides<sup>3</sup>.

E. BABELON

(à suivre)

1. Busolt, *Griech. Gesch.*, t. II, p. 324; Curtius, *Hist. grecq.*, t. I, p. 443.

2. M. Head a déjà proposé de classer ces monnaies à Erétrie, *Hist. numor.*, p. 305-306.

3. Au moment où j'achève la dernière correction de ces épreuves, je reçois deux nouvelles études sur la réforme monétaire de Solon : Otto Seeck, *Die angebliche Münzreform Solons*, dans les *Beiträge zur alten Geschichte* de Lehmann et Kornemann (Leipzig, 1904, t. IV, fasc. 2, p. 164 et suiv.) et C. Joergensen, *Solon et la monnaie d'Athènes* (Académie Roy. des Sciences et des Lettres de Danemark. *Bulletin* de l'année 1904 n° 5 p. 307-328). Je n'ai pu aussi consulter à temps la dissertation de M. Holwerda, *Zum Münzwesen Atticas vor den Perserkriegen* (Leyde, 1902, in 8° (ex libro gratul. in honorem Herwerdeni expressum)).







## VI. Pisistrate.

### *La tête d'Athéna et la chouette.*

Les monnaies aux types de *la tête casquée d'Athéna*, au droit, *et de la chouette dans un carré creux*, au revers, succèdent brusquement aux séries primitives dont nous avons parlé jusqu'ici. Nous devons rechercher à quelle époque et comment s'est produite cette révolution dans les types monétaires athéniens; quels sont les événements qui l'ont provoquée; quel est le personnage à qui l'on doit ces emblèmes nouveaux appelés à une si prodigieuse fortune puisqu'ils devaient se perpétuer presque sans changement durant plusieurs siècles.

Quand on range dans l'ordre chronologique les séries monétaires d'Athènes du VI<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du V<sup>e</sup> siècle, en se basant sur l'aspect de plus en plus perfectionné des types, on s'aperçoit aisément que ces types nouveaux ne sont point aussi immobiles qu'on pourrait le croire de prime abord. Ces images d'Athéna s'améliorent lentement et graduellement à chaque émission, au fur et à mesure que l'expérience technique des graveurs se développe elle-même; après les premiers essais rudimentaires, œuvres d'artisans vulgaires, la gravure des coins monétaires ne tarde pas à passer aux mains de véritables artistes et à se mettre, pour ainsi parler, à la remorque de la grande sculpture, et elle nous présente un développement corrélatif

et concomitant. C'est ainsi, comme nous allons le constater, que les plus anciennes séries monétaires se rapportent à ce qu'en sculpture on appelle aujourd'hui «le premier archaïsme attique», d'inspiration purement autochtone<sup>1</sup>; tandis que les séries plus avancées trahissent l'influence ionienne dont les historiens de l'art se sont complu à dégager les indices dans la plupart des statues et des bas-reliefs de de l'Acropole.

Les anciens numismates et Beulé<sup>2</sup> se sont demandé si le type de la tête d'Athéna fut créé par Pisistrate qui professait un culte particulier pour Athéna; ou au contraire si ce ne fut point l'expulsion des Pisistratides en 511 qui entraîna une réforme monétaire et la création du type nouveau. «La République, dit Beulé, voulut-elle avoir ses emblèmes propres, et répudiant ceux qu'avaient adoptés les tyrans, commença-t-elle à frapper des pièces à l'effigie de Minerve? L'histoire ne répond point à ces questions».

Depuis Beulé, le problème a été bien souvent agité, et quelles que soient les divergences de vues, tous les savants sont tombés d'accord pour placer l'apparition de ces types nouveaux dans la période comprise entre 592, date de la réforme de Solon, et 511, date de l'expulsion définitive des Pisistratides. Mais dans cet intervalle de 81 ans, toutes les hypothèses se sont donné libre carrière, toutes les combinaisons se sont échaffaudées avec d'autant plus d'aisance que dans ce long espace de temps, il se passa dans Athènes de grands bouleversements, des événements politiques considérables auxquels il est tentant, en général, de rapporter une réforme monétaire.

Nous savons déjà que, dans le *Catalogue* du Musée britannique (1888), M. Barclay Head fait remonter les monnaies aux types de la tête d'Athéna et de la chouette jus-

1. Henri Lechat, *Au musée de l'Acropole d'Athènes*, p. 114.

2. Beulé, *Les monnaies d'Athènes*, p. 33.

qu'à Solon en 592<sup>1</sup>. Il voit dans ces pièces la conséquence directe de la réforme du grand législateur qui, selon lui, dota Athènes, pour la première fois, d'un atelier monétaire. Tout au contraire, M. Six, en 1895, fait descendre jusque sous la tyrannie d'Hipparque et d'Hippias, en 527-514, l'apparition de ces pièces au types de la tête d'Athéna et de la chouette<sup>2</sup>.

Peu après, M. von Fritze, en 1897, a émis l'avis motivé que l'introduction de ce type est due à Pisistrate et ce savant revient ainsi à l'opinion préférée des anciens numismates<sup>3</sup>. Enfin, en 1900, M. W. Lermann se ralliant à la thèse de M. von Fritze, s'est efforcé de la corroborer par de nouveaux arguments<sup>4</sup>.

Nous allons sommairement examiner ces divers systèmes et les raisons que l'on a fait valoir pour les soutenir; mais disons tout de suite et à l'avance, que nous concluons comme MM. von Fritze et Lermann: c'est bien Pisistrate qui a introduit sur les monnaies d'Athènes le type de la tête casquée d'Athéna, avec la chouette au revers.

Qu'il nous soit permis, d'abord, de rappeler deux arguments auxquels nous avons déjà fait allusion plus haut: à savoir, que ce n'est pas avant le milieu du VI<sup>e</sup> siècle qu'il est possible de trouver des monnaies ornées d'un grand type dans le carré creux du revers; et que c'est seulement aussi dans la seconde moitié du VI<sup>e</sup> siècle que la figure hu-

1. *Brit. Mus. Catal. Attica*, Introd. p. XV et suiv. Voyez aussi *Hist. numor.*, p. 310, où M. Head dit: « Les monnaies de cette première classe ne paraissent pas avoir été frappées en bien grand nombre, ni longtemps avant l'époque de Pisistrate. Parmi les specimens les plus archaïques, cependant, il en est, sans aucun doute, quelques-uns qui sont plus anciens que le temps de Solon ».

2. Six, *Num. Chron.*, 1895, p. 185.

3. H. von Fritze, dans la *Zeitschr. für Numism.* t. XX, p. 142.

4. W. Lermann, *Athenatypen auf griechischen Münzen*, p. 3 et suiv. C'est aussi l'opinion adoptée par M. G. Perrot, *Hist. de l'art dans l'antiquité*, t. VIII, p. 548.

maine fait son apparition sur les monnaies<sup>1</sup>. Donnons quelques exemples pour corroborer cette double assertion.

Le roi de Salamine, Evelthon, qui régna de 560 à 525 a de nombreuses monnaies qui sont, les plus anciennes, à revers lisse, les plus récentes avec un type au droit et un type au revers<sup>2</sup>; c'est donc peu avant 525 que les pièces à double type font leur apparition à Chypre. A Samos, c'est à la même époque, sous la tyrannie de Polycrate, mort en 523, que paraissent les premières monnaies qui ont au droit la protomé de lion et, au revers, la tête de taureau<sup>3</sup>.

A Sidé de Pamphylie, les monnaies au double type de la grenade et de la tête d'Athéna; à Ialysos, les statères à la protomé de sanglier ailé et à la tête d'aigle; à Cnide, les pièces à la tête de lion et à la tête d'Aphrodite: toutes ces pièces archaïques qui ont un type dans le carré creux, se placent au plus tôt dans le dernier tiers du VI<sup>e</sup> siècle. L'examen des monnaies de Lampsaque, de Méthymne, de Tenedos conduit à la même constatation. Dans l'île de Siphnos, le type de l'aigle volant avec un carré creux au revers, qui fait en quelque sorte pendant aux monnaies athéniennes au seul type de la chouette, se perpétue assez longtemps après le milieu du VI<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. Ce n'est que vers 520 que paraissent à Siphnos les statères avec, au droit, la tête d'Apolon et, au revers, l'aigle volant<sup>5</sup>.

A Corinthe, c'est seulement peu avant l'an 500 que le

1. H. von Fritze, *Zeit. für Numism.* t. XX, p. 142. Dans l'électrum primitif d'Asie mineure on trouve, toutefois, exceptionnellement, une tête d'Héraclès qui est du commencement du VI<sup>e</sup> siècle au moins. (E. Babelon, *Rev. numism.*, 1903, p. 409).

2. E. Babelon, *Les Perses Achéménides*, Introd. p. CXIV.

3. Percy Gardner, *Samos and Samian Coins*, pl. I, fig. 8 et 9, (extr. du *Num. Chron.* 1882).

4. B. Head, *Hist. numor.* p. 419; *Brit Mus Catal. Crete and Aegean islands*, pl. XXVII, 9 et 10.

5. *Brit. Mus. Catal.* pl. XXVII, fig. 11 et 12

Pégase est relégué au revers pour laisser la place à la tête d'Athéna Chalinitis<sup>1</sup>. En Phocide aussi, les pièces au bucrane et à la tête de femme dans le carré creux, ne sauraient être antérieures au dernier tiers du VI<sup>e</sup> siècle; de même dans le Péloponnèse, les monnaies de Héræa et celles de l'Elide à la légende ΟΛΥΝΠΙΚΟΝ; et nous avons vu que les monnaies d'Erétrie aux types de la tête de Gorgone au droit, de la tête de taureau ou de lion au revers, sont aussi postérieures à 550. Tous ces exemples confirment donc ce que nous avons dit plus haut : à Athènes, l'apparition du double type, tête casquée d'Athéna et chouette, ne saurait remonter au delà du milieu du VI<sup>e</sup> siècle.

Et ce résultat se trouve confirmé par tout ce que nous savons du degré d'avancement de l'état social, du commerce et de l'art à Athènes à cette époque.

« Athènes jusqu'au milieu du VI<sup>e</sup> siècle, remarque justement M. Perrot, n'a eu ni commerce, ni marine, ni influence politique. C'est, parmi les cités grecques, une des plus tard venues, une de celles dont la croissance a été le plus lente. Alors que les villes ioniennes de l'Asie mineure, et en Europe, Sparte, Argos, Sicyone, Mégare et Chalcis sont déjà florissantes et fondent des colonies, Athènes se développe par ses propres ressources, obscurément, et silencieusement »<sup>2</sup>.

Laissons donc définitivement de côté, sans y insister davantage, la théorie de M. Head, qui voulait faire remonter les monnaies à la tête casquée d'Athéna et à la chouette jusqu'à la réforme de Solon, et examinons une autre thèse, également exagérée dans le sens opposé, celle qu'ont soutenue deux autres maîtres éminents, MM. Imhoof-Blumer et Six<sup>3</sup>.

1. H. von Fritze, *loc. cit.* p. 145; *Brit. Mus. Catal. Corinth*, pi. II.

2. G. Perrot et Ch. Chipiez, *Hist. de l'art dans l'antiquité*, t. VIII, p. 530.

3. Imhoof-Blumer, dans l'*Annuaire de la soc. franc. de numism.*

D'après ces savants, les monnaies que M. Barclay Head a placées en tête du Catalogue du Musée britannique ne sont



Fig. 1-5

pas les plus anciennes qui aient été frappées aux types d'Athéna et de la chouette; leur aspect primitif fait, soit disant, illusion. Pour plus de clarté dans notre exposé, nous reproduisons ici (fig. 1-5) quelques-unes de ces pièces visées par MM. Six et Imhoof-Blumer.

Ce ne sont là, d'après ces savants, que de grossières imitations barbares, des dégénérescences qui doivent prendre place chronologiquement à la suite de leurs prototypes. Dans cet ordre d'idées, MM. Imhoof et Six proposent de faire commencer les monnaies d'Athènes seulement avec les pièces de style plus avancé que représente le beau spécimen ci-contre (fig. 6).

L'art monétaire à Athènes aurait débuté soudain, sans essais, sans tâtonnements, par ces belles pièces; or, elles se placent au temps d'Hippias vers 520 ou 514.

1882, p. 89; Six, § *Num. Chron.*, 1895, § 29, p. 172; (cf. Howorth, dans le *Num. Chron.*, de 1893, p. 156.



C'est donc sous Hippias que le type de la tête d'Athéna, suivant ces savants, aurait fait son apparition

Quant aux pièces de style plus rudimentaire (fig. 1 à 5), elles sont, pour M. Imhoof, la marque de la décadence inhérente à l'établissement du régime démocratique après la chute d'Hippias en 511<sup>1</sup>; pour M. Six, elles sont le produit d'émission hatives, peut-être celles que dut faire Hippias lorsqu'il était assiégé dans l'Acropole<sup>2</sup>.

Je me permets de penser, après un examen approfondi, qu'il est impossible d'acquiescer à l'une ou l'autre de ces hypothèses. En effet, si l'on réunit un nombre raisonnable de variétés de ces pièces de style rudimentaire, comme l'a fait M. Svoronos, d'après une trouvaille de l'Acro-



Fig. 6<sup>3</sup>.

pole, sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir<sup>4</sup>, et si l'on range ces pièces dans un ordre logique et systématique, on constate, au premier coup d'œil, qu'il ne s'agit nullement d'imitations ou de pièces barbares, mais de monnaies primitives dont les détails techniques varient suivant le degré d'expérience des graveurs; ou remarque même sur certains de ces coins un progrès ascensionnel dans le style (voyez notre fig. 5). Les imitations barbares, quand il s'en rencontre dans les séries monétaires, se distinguent des essais primitifs ou archaïques, par des caractères essentiels: on retrouve dans ces imitations les éléments altérés du prototype qu'on a

1. Imhoof-Blumer, dans l'*Annuaire* cité, p. 90.

2. Six, *Num. Chron.*, 1895, p. 175-176, note 15.

3. Nous rapprochons plus loin (p. 28) ce beau type monétaire d'Athéna, d'un bas relief contemporain où la tête de la déesse a le même profil.

4. Voyez *Journ. intern. d'archéol. numism.*, t. I, 1898, p. 368 et pl. IA'.

voulu copier et dont une main inexperte s'est plus ou moins rapprochée; en second lieu, les imitations barbares ne sauraient être classées dans un ordre attestant les progrès successifs de l'expérience des graveurs; il n'y a pas de perfectionnement dans le travail, au fur et à mesure que se multiplient et se perpétuent les copies; bien au contraire, la barbarie ne fait que s'accroître, devient inintelligente, tombe de dégénérescence en dégénérescence; au lieu d'avoir l'aspect enfantin ou trop jeune, les imitations donnent l'impression de je ne sais quoi de vieillot, de décrépî et d'inintelligent. Tels sont, en deux mots, les caractères qui stigmatisent une copie, et qui frappent surtout quand on peut la mettre en présence de l'original.

En est-il ainsi pour les monnaies d'Athènes trouvées dans les ruines de l'Acropole et publiées par M. Svoronos? Nullement: ce ne sont pas des imitations, puisque nous y constatons manifestement des éléments dont il est impossible de retrouver les prototypes sur les pièces qu'on voudrait considérer comme des modèles plus anciens. Il suffira, sans insister trop longuement sur ce point, de comparer les détails de la technique dans les frisures des cheveux, dans le nez, les lèvres, les yeux, et au revers, dans les formes variées que revêt la pousse d'olivier, pour acquérir la certitude que nous sommes en présence de coins rudimentaires et non d'imitations barbares. Ces premières monnaies athéniennes ne sont pas plus *sauvages* dans leur genre que certains morceaux de sculpture «du premier archaïsme attique», que nous aurons l'occasion de citer tout à l'heure.

On a remarqué la grossièreté des traits donnés à la déesse dont la tête fait songer aux images sculptées par des maçons de village et qui sont en quelque sorte des essais enfantins d'anthropomorphisme. Ses yeux hors de leur orbite, sont aussi ronds et aussi globuleux que ceux de la chouette: c'est bien Ἀθηνᾶ γλαυκῶπις, la déesse aux

*yeux de chouette*. Voyez aussi ces grosses lèvres entrebail-  
lées et épaisses; ce menton lourd qui envahit à lui seul  
la moitié de la figure; ce nez pointu projeté en avant; le  
casque trop petit, l'oreille cartilagineuse avec un anneau  
ou un énorme globule comme pendant; les cheveux tuyau-  
tés au fer tout autour du front, trahissant une recherche  
d'élégance qui étonne. Ce type monétaire n'a rien de né-  
gligé; il est aussi convenable que pouvaient l'exécuter  
les ouvriers graveurs sur métal. en y mettant tout leur  
savoir-faire, en un temps où la sculpture sur marbre était  
encore inconnue à Athènes. La diversité de physionomie, les  
variétés de détail qu'on observe dans ces types primitifs  
s'expliqueront aisément si l'on songe que les ouvriers char-  
gés simultanément de la gravure des coins monétaires, co-  
piaient le même modèle, — sans doute la tête de la statue  
d'Athéna qui était dans l'Hécatompédon — et que chacun  
d'eux interprétait ce modèle suivant son habileté profes-  
sionnelle et son génie individuel.

Et puis, comment admettre que, du premier coup, les  
graveurs athéniens eussent exécuté les belles pièces que  
l'on voudrait nous présenter comme étant les monnaies pri-  
mitives? Comment admettre que sans des tâtonnements  
analogues et parallèles à ceux de la sculpture, ils fassent  
soudain éclater à nos yeux cette technique maîtresse de  
l'outil, cet art archaïque expérimenté et déjà si plein de  
charme dans le rendu de la figure humaine? En outre,  
observerons-nous, on propose encore d'admettre que, vers  
la fin du VI<sup>e</sup> siècle, le style des monnaies athéniennes re-  
devient, après une période de barbarie, brusquement ce  
qu'il avait été sous Hippias; mais ces pièces nouvelles et  
de bon style, postérieures à 511, il suffit de les placer à  
côté de celles d'Hippias pour se rendre compte qu'elles en  
sont la suite normale, sans interruption ni lacune; il n'est  
pas possible de séparer les deux groupes pour placer entre

eux une période de barbarie que rien, d'ailleurs, dans l'histoire ne saurait justifier, et qui viendrait même heurter ce que nous savons, par les trouvailles de l'Acropole, de la marche sans cesse ascensionnelle de la sculpture du marbre.

Ainsi, nous devons nous séparer nettement de MM. Imhoof et Six en ce qui concerne la place chronologique à assigner aux pièces primitives représentées par nos figures 1 à 5, qui doivent, décidément, comme dans le classement de M. Head, figurer chronologiquement en tête de la série des *chouettes* athéniennes, mais sans remonter toutefois jusqu'à la période solonienne : ce ne sont nullement des imitations barbares, mais bien des pièces primitives.

Leur style est enfantin, rudimentaire et, sans doute, assez sensiblement inférieur à ce que produisait à la même époque la grande sculpture du tuf et de la pierre calcaire. On aura l'explication de ce fait, surprenant de prime abord, en appliquant à la monnaie athénienne primitive la théorie générale que nous avons développée ailleurs, à savoir, que la monnaie est dans son principe et ses origines, un instrument essentiellement commercial, un lingot estampillé pour que les marchands n'eussent pas, à chaque transaction, à en vérifier le poids et l'aloi. Dès lors, dans ces estampilles primitives, la préoccupation artistique est toute secondaire ; on s'adresse, pour fabriquer les coins, aux industriels, aux artisans plutôt qu'aux artistes. La gravure des coins monétaires ne prend que plus tard un contact immédiat avec l'art, pour en suivre graduellement les progrès. Les preuves de cette théorie abondent dans l'histoire monétaire primitive. Est-ce que, par exemple, les monnaies à la tortue, du VII<sup>e</sup> jusqu'au début du V<sup>e</sup> siècle, ont quelque rapport, au point de vue du développement artistique, avec les frontons du temple de la déesse Aphaïa qui sont contemporains ? Par les mêmes considérations s'explique le caractère rudimentaire des monnaies d'Athènes : elles nous font con-

stater *de visu* que les graveurs des coins n'étaient encore que de vulgaires ouvriers comme le furent presque toujours, par exemple, les graveurs des tessères, des poids et des plombs de douane.

En dépit de cette barbarie d'exécution l'apparition du type de la tête casquée d'Athéna est un événement considérable dans l'histoire monétaire de la Grèce, car ce type est l'une des œuvres les plus anciennes et les mieux caractérisées de l'art athénien à ses débuts. Puisqu'on ne peut le rapporter à l'époque de Solon et qu'il convient bien au temps de Pisistrate, nous devons, pour corroborer notre démonstration, rappeler les circonstances historiques qui attestent le culte que professait le tyran pour Athéna.

La première tyrannie de Pisistrate est placée par les historiens de 560 à 555, et son premier exil, de 554 à 550. Sa deuxième tyrannie va de 550 à 544 ; son second exil, de 554 à 534 ; sa troisième tyrannie de 533 à 527. Chacun sait comment le tyran reprit le pouvoir après son premier exil. C'était vers 550 ; les Athéniens s'apprétaient à célébrer une fête d'Athéna, dans laquelle une procession solennelle devait s'avancer lentement depuis la campagne jusqu'à la ville. Suivant la coutume traditionnelle, Athéna elle-même, en chair et en os, représentée par une jeune fille de haute taille et aux traits énergiques, devait figurer sur son char au milieu du cortège<sup>1</sup>. C'est cette fête d'Athéna que choisit Pisistrate pour rentrer dans Athènes.

« Dans le bourg de Péonie, raconte Hérodote, vivait une femme nommée Phya, dont la taille était de quatre coudées moins trois doigts, et dont la beauté était remarquable. Pisistrate et ses affidés armèrent cette femme de toutes pièces, ils la firent monter sur un char, après lui avoir préalablement appris son rôle de déesse et le maintien qu'elle

1. E. Curtius, *Hist. grecque*, trad. Bouché-Leclercq, t. I, p. 442.

devait conserver, puis ils la conduisirent à travers la ville, précédée de hérauts qui, en entrant à Athènes, firent selon ce qui leur était prescrit, la proclamation suivante : « Athéniens ! accueillez avec bienveillance Pisistrate, qu'Athéna elle-même qui l'honore plus que nul autre des humains, ramène et conduit dans sa propre citadelle ». Les hérauts finirent ce discours par tous les quartiers, et le bruit se répandit dans le peuple qu'Athéna elle-même ramenait Pisistrate. Toute la ville crut que cette femme n'était autre que la déesse ; les habitants adorèrent ainsi cet être mortel et ils accueillirent Pisistrate qui reprit la tyrannie »<sup>1</sup>.

De ce récit d'Hérodote il ressort que Pisistrate se disait le protégé d'Athéna ; il prétendait avoir été ramené par elle et lui être redevable de son pouvoir. Plus tard encore, lorsqu'après son second exil, en 534, Pisistrate eut levé des troupes de mercenaires et se fut résolu à rentrer de nouveau dans Athènes, cette fois à main armée, ce fut au vieux sanctuaire de Pallène qu'il rassembla ses soldats : ce fut encore sous l'égide d'Athéna qu'il combattit et remporta la victoire<sup>2</sup>.

Il n'est pas superflu d'ajouter qu'on est certain de ne pas errer en considérant l'introduction du type d'Athéna et de la chouette et la frappe si abondante de ces pièces nouvelles, comme l'indice d'une grande richesse, de l'exécution de travaux considérables, de grosses dépenses, de l'expansion quasi soudaine du commerce maritime athénien. Or, aucune période de l'histoire d'Athènes au VI<sup>e</sup> siècle ne correspond mieux à ce tableau que l'époque du gouvernement de Pisistrate. Outre les mines du Laurion, le tyran avait à sa disposition sur les bords du Strymon, en Macédoine, des gisements importants d'où il extrayait l'argent nécessaire à la solde de ses mercenaires et au paiement

1. Herod. I, 60.

2. Herod. I, 62 ; cf. E. Curtius, *Hist. grecque*, t. I, p. 447.

des grands travaux qu'il avait entrepris à Athènes<sup>1</sup>. Ce fut lui qui créa la flotte athénienne qu'on vit sillonner la mer Egée, assez forte et audacieuse pour lutter contre Mytilène l'une des plus puissantes villes maritimes de la côte asiatique.

On sait le développement extraordinaire qui fut donné, sous l'impulsion de Pisistrate, aux arts, à la littérature, au commerce d'Athènes. Bien que deux fois exilé, Pisistrate joua un rôle prépondérant dans le développement économique de la puissance athénienne; il compléta les réformes de Solon, les mit en pratique, en tira tout le parti qu'elles comportaient. C'est ce grand homme qui, après Solon, prépara la ville d'Athènes à devenir la première des villes du monde hellénique<sup>2</sup>.

Dans la première moitié du VI<sup>e</sup> siècle on avait construit sur l'Acropole, à côté du vieux sanctuaire de l'Erechtheion, un nouveau temple à Athéna, l'Hécatompedon, dont le nom même indique les dimensions<sup>3</sup>. Pisistrate le fit agrandir considérablement et embellir, substituant le marbre à la pierre calcaire; il donna un éclat particulier aux fêtes des Panathénées, ne négligeant ainsi aucune occasion de témoigner avec éclat de sa dévotion et de sa reconnaissance envers la déesse Poliade. Rien donc de plus logique et de plus naturel d'admettre que Pisistrate fit frapper les premières monnaies à la tête d'Athéna lors de son retour sous l'égide de la déesse en 550. Au point de vue de l'histoire de l'art, Athènes se trouvait encore à cette époque dans la période du «premier archaïsme attique», puisque ce furent Pisistrate et ses fils qui, dans la suite, donnèrent à l'art attique

1. Hérod. I, 64; V, 23; Aristote, 'Αθηναίων πολιτεία, chap. XXII, éd. Blass, p. 33, lig. 13; cf. W. Lermann, *Athenatypen*, p. 2-3.

2. M. Collignon, *Hist. de la sculpture grecque*, t. I, p. 205 et 333; G. Perrot, *op. cit.*, p. 29 et p. 53 et suiv., p. 546.

3. Henri Lechat, dans le *Journal des Savants*, Sept. 1904, p. 508; G. Perrot, *op. cit.*, p. 540 et 609.

la vigoureuse impulsion qui le mit en contact avec les écoles ioniennes. C'est donc avec les œuvres sculpturales de la première moitié du VI<sup>e</sup> siècle que nous devons chercher à comparer nos types monétaires qui, eux aussi, représentent en numismatique le premier archaïsme attique.

Cette période primitive se caractérise dans la sculpture par l'absence du marbre. Toutes les statues, les bas-reliefs, les frontons des temples antérieurs à 550, dont on a retrouvé d'importants débris, sont en tuf ou en pierre calcaire poreuse; leur technique indique que les artistes auxquels on les doit se sont inspirés de la sculpture sur bois et en ont subi l'influence traditionnelle<sup>1</sup>. Il faut comparer nos types monétaires à ces œuvres en calcaire tendre qui présentent les mêmes caractères d'essais enfantins et d'inexpérience technique avec plus de rudesse encore, le dur métal qu'il fallait graver offrant plus de difficultés que le tuf ou la pierre poreuse. Je ne veux point m'étendre sur de tels rapprochements qui comporteraient des images et je me contenterai de les indiquer sommairement, en faisant remarquer que nos têtes monétaires d'Athéna ne sont pas plus rudimentaires, par exemple, que les sculptures en pierre tendre reproduites par MM. Henri Lechat et G. Perrot: la statuette d'Hydriophore<sup>2</sup>, le buste de Zeus<sup>3</sup>, une tête d'homme barbu<sup>4</sup>, un buste d'Héraclès coiffé de la peau de lion<sup>5</sup>.

Ces statues sont de la première moitié du VI<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>. Quel dommage que, parmi elles, il ne se soit point ren-

1. M. Collignon, *Hist. de la sculpture grecque*, t. I, p. 206; Henri Lechat, *Au musée de l'Acropole d'Athènes*, p. 113; G. Perrot, *Hist. de l'art dans l'antiquité*, t. VIII, p. 532 et suiv.

2. H. Lechat, *op. cit.*, p. 19 (n° 52).

3. H. Lechat, p. 91 (nos 9 et 47); G. Perrot, *Hist. de l'art*, t. VIII, p. 541.

4. H. Lechat, p. 99 (n° 51).

5. H. Lechat, p. 125 (n° 42).

6. M. Collignon, *op. cit.*, p. 215.



contré de tête de Pallas-Athéna de la même époque ! Les nombreuses Athénas exhumées des ruines de l'Acropole sont postérieures à 550, c'est à dire de l'époque du marbre et de l'influence ionienne. Mais nous savons que l'on vénérait un vieux simulacre d'Athéna Polias dans l'Erechtheion<sup>1</sup> ; nous savons que l'Hécatompedon antérieur à Pisistrate renfermait une statue anthropomorphe d'Athéna ; le groupe sculptural en calcaire qui ornait l'un des frontons de ce temple représentait Athéna trônant, de face, entre Zeus et Poseidon ou Erechthée<sup>2</sup>. On peut croire que la tête des monnaies primitives reproduit celle de la statue qui ornait la cella de l'Hécatompedon ; mais il faut se borner sur ce point à une simple conjecture.

Si le caractère personnel et autochtone de nos types monétaires nous a frappés, si cette effigie d'Athéna, dans sa barbarie rudimentaire, n'emprunte rien à l'art monétaire plus avancé des colonies grecques de la côte occidentale de l'Asie mineure, il est intéressant de relever, sous la plume des historiens de l'art antique, une appréciation analogue quant au caractère indigène des sculptures de la première moitié du VI<sup>e</sup> siècle : « Ce qui résulte pour nous de l'étude très attentive de ces monuments, dit M. Perrot, c'est que la statuaire attique est *autochtone*, comme prétendait l'être le peuple qui habitait cette contrée. Elle n'a point été importée du dehors, et pendant les premières phases de cette vie laborieuse et de ces progrès continus qui devaient aboutir à un si brillant essor du génie plastique, elle n'a subi aucune influence étrangère »<sup>3</sup>.

1. G. Perrot, *op. cit.*, t. VIII, p. 610.

2. H. Lechat, *Journal des Savants*, Sept. 1904, p. 510 ; G. Perrot, *op. cit.*, p. 540.

3. G. Perrot, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. VIII, p. 531 ; voyez aussi H. Lechat, *Au musée de l'Acropole*, p. 114 ; M. Collignon, *Hist. de la sculpt. grecque*, t. I, p. 216.

On pourrait caractériser dans les mêmes termes nos types monétaires qui, ainsi, méritent de concourir à cette reconstitution de l'histoire de l'art attique, tentée de nos jours par tant de savants avec les débris de l'incendie des Perses en 480.

Mais ce caractère rudimentaire et autochtone de la monnaie athénienne ne se prolonge pas longtemps. Les Athéniens vont bientôt faire appel à l'expérience artistique de graveurs formés dans les écoles de l'Asie mineure ou des îles, de même que dans la grande sculpture ils vont s'attaquer au marbre, se mettre à l'école des sculpteurs ioniens et les faire venir chez eux. « Il y a lieu, dit encore M. Perrot<sup>1</sup>, d'établir une distinction très tranchée entre le premier archaïsme attique et l'art qui lui succéda, celui qui, dans une Athènes mêlée à toutes les affaires de la Grèce et largement ouverte aux souffles du dehors, s'approprie les procédés dont usaient déjà les maîtres de l'Ionie ainsi que ceux du Péloponnèse et s'inspire des types qu'ils ont créés ».

C'est à partir du milieu du VI<sup>e</sup> siècle, lors de l'agrandissement de l'Hécatompedon par les Pisistratides, que ces influences extérieures commencent à s'exercer sur la sculpture attique.

C'est aussi à partir d'Hippias, comme nous l'allons constater dans le paragraphe suivant, que la gravure des coins monétaires prend un contact étroit et direct avec le mouvement artistique et qu'elle est confiée à de véritables artistes, initiés dans leur art par les Ioniens. Et par cette voie nous retombons d'accord avec MM. Imhoof et Six pour fixer la place chronologique de notre pièce n° 6 et de ses congénères : ce sont bien les monnaies d'Hippias.

1 G. Perrot, *Hist. de l'art*, t. VIII, p. 545.

## VII. *La réforme d'Hippias. Ses monnaies.*

Si je ne m'abuse, on n'a pas, en général, bien interprété un passage du pseudo-Aristote<sup>1</sup> qui parle de la détresse financière d'Hippias et des mesures peu scrupuleuses auxquelles dut avoir recours le tyran d'Athènes pour se tirer d'embarras. Voici ce passage : Τὸ δὲ νόμισμα τὸ ὄν 'Αθηναίοις ἀδόκιμον ἐποίησεν· τάξας δὲ τιμὴν ἐκέλευσε πρὸς αὐτὸν ἀνακομίζειν. συνελθόντων δὲ ἐπὶ τῷ κόψαι ἕτερον χαρακτῆρα ἐξέδωκε τὸ αὐτὸ ἀργύριον.

Ce texte a été diversement interprété, bien que tout le monde ait naturellement compris qu'il s'agissait de malversations sur le fait des monnaies<sup>2</sup>. On croit généralement qu'Hippias fit frapper de la mauvaise monnaie, puis *qu'il changea le type de la monnaie athénienne*. Il importe de serrer de plus près les expressions dont se sert l'auteur et d'analyser les opérations successives auxquelles il fait trop laconiquement allusion.

Le pseudo-Aristote présente quatre opérations qui découlent les unes des autres :

1<sup>re</sup>. Hippias émet des monnaies en métal altéré (νόμισμα ἀδόκιμον ἐποίησε); et cette fausse monnaie, il la fait, tout naturellement, circuler comme si elle était bonne et au même taux que la bonne; en style moderne, il décrète le cours forcé pour une monnaie de mauvais aloi.

2<sup>re</sup>. Cette monnaie altérée, répandue dans le public, Hippias refuse ensuite de la recevoir dans ses caisses à ce même taux; pour éviter d'être sa propre dupe, il ne veut la reprendre que pour sa valeur réelle et intrinsèque; il lui fixe un taux de rentrée en rapport avec la quantité de

1. Ps. Aristote, *Æconom.* II, 5, p. 1347 de l'éd. Becker; t. I, p. 641 de l'éd. Didot.

2. Voyez notamment : Beulé, *Les monnaies d'Athènes*, p. 15; B. Head, *Hist. numor.*, p. 311; *Attica*, Introd. p. XX à XXII; Howorth, *Num Chron.*, 1893, p. 241; H. von Fritze, *Zeit. für Numism.*, t. XX, 1897, p. 147 et suiv.

métal précieux qu'elle renferme. C'est ce que veut dire la phrase: τάξας δὲ τιμὴν ἐκέλευσε πρὸς αὐτὸν ἀνακομίζειν. Notre moyen âge est rempli d'opérations du même genre, qui provoquèrent tant de troubles, voire même des révolutions. La bonne foi des gouvernants doit être naturellement mise en cause; mais il faut surtout rejeter la responsabilité de pareilles fautes sur la doctrine fausse et si dangereuse, soutenue parfois encore aujourd'hui par certains théoriciens, à savoir que le prince ou l'Etat peut, à son gré, fixer le cours des monnaies. Le mécontentement des Athéniens n'est donc pas pour nous étonner: les mêmes causes ont produit partout les mêmes effets.

3°. Par suite des troubles économiques provoqués par ces malversations coupables ou ces mesures maladroites, les Athéniens — dans des circonstances qu'on ne nous précise point, mais qui supposent l'absence momentanée ou la soumission occasionnelle du tyran, — décident de frapper une nouvelle monnaie: συνελθόντων δὲ ἐπὶ τῷ κόψαι ἕτερον χαρακτήρα. Que faut-il entendre par ce changement de la monnaie athénienne? On dit généralement que les Athéniens créèrent un autre type, χαρακτήρα, ou qu'ils modifièrent le type préexistant. Ceux qui, avec M. Head, font débiter les types d'Athéna et de la chouette dès le temps de Solon, sont obligés de rechercher cet ἕτερος χαρακτήρ créé sous Hippias. Or, il se trouve qu'à un moment donné, le casque d'Athéna, demeuré nu et sans ornement, jusque-là, se trouve ceint désormais d'une couronne d'olivier. En s'appuyant sur le passage précité, M. Head fait remonter jusqu'à Hippias cette modification du type d'Athéna<sup>1</sup>. Nous verrons plus loin que c'est là une erreur, et que le casque lauré de la déesse n'apparaît réellement qu'après la bataille de Marathon, en 490.

D'un autre côté, M. Six s'appuie sur le même passage affirmant un ἕτερος χαρακτήρ, pour faire inaugurer seulement

1. B. Head, *Hist. numor.*, p. 311-313; *Catal. Attica*, Introd. p. XIX.

par Hippias les monnaies aux types de la tête d'Athéna et de la chouette, ainsi que nous l'avons vu plus haut.

Les deux systèmes que je viens d'exposer sont l'un et l'autre un échaffaudage d'hypothèses dont la base fragile est une interprétation erronée de l'expression ἕτερος χαρακτήρ qu'on a cru signifier *un autre type monétaire*, un type nouveau. Les Athéniens auraient changé le type courant de leurs monnaies sous Hippias. Mais, il faut en convenir, on a beau s'ingénier, comme M. Head, à trouver un autre type à la monnaie athénienne, on n'y arrive point, et l'addition de la couronne d'olivier ne saurait passer pour un ἕτερος χαρακτήρ, le mot étant pris dans le sens de type monétaire. A partir du moment où furent adoptés les types d'Athéna et de la chouette, on ne les abandonna plus dans la suite : il n'y en eut jamais d'autre à Athènes.

Le mot χαρακτήρ n'aurait-il donc pas, ici, un autre sens que celui de *type monétaire* ? Sans doute, sur un tétradrachme d'un roi Thrace, Cotys II ou Cotys III, vers le milieu du siècle qui précède notre ère, on lit la légende ΚΟΤΥΟΣ ΧΑΡΑΚΤΗΡ qui signifie bien : « Ceci est le type monétaire de Cotys »<sup>1</sup>. Le mot χαρακτήρ est ainsi le synonyme de παῖμα, κόμμα, σῆμα, *sceau, empreinte, type*, qu'on trouve inscrits sur d'autres monnaies<sup>2</sup>. Mais dans le texte du pseudo-Aristote, le sens du mot χαρακτήρ est autre ; il veut dire la monnaie principale, l'*étalon monétaire*, et c'est, je m'empresse de l'ajouter, ce qu'a bien reconnu M. Six lui-même<sup>3</sup>. J'en trouve la preuve positive dans le passage de

1. B. Head, *Hist. numor.*, p. 243.

2. E. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, t. I, p. 381.

3. Voyez aussi Howorth, dans le *Num. Chron.* 1893, p. 241. Il n'est par superflu d'observer que, chez les Byzantins encore, les mots χάραγμα, χαρακτήρ avaient conservé le sens de *monnaie principale, monnaie-étalon*. Rappelons la légende d'une petite monnaie byzantine en argent : χάραγμα σεπτὸν καταβολὴ κιβδύλοι, « Monnaie-étalon (de bon aloi) démonétisant la fausse monnaie », J. Svoronos, *Journ. intern.*, t. II, p. 344-346.

l'Ἀθηναίων πολιτεία que nous avons discuté au début de cette étude. Aristote lui-même dit: ἦν δ' ὁ ἀρχαῖος χαρακτὴρ δίδραχμον, ce qu'on ne peut traduire autrement que: «l'ancienne monnaie-étalon était le didrachme». Il ne saurait être question dans ce passage simplement du type gravé sur la monnaie.

Nous sommes donc absolument autorisés par Aristote lui-même à traduire l'expression ἕτερος χαρακτὴρ par «un autre étalon monétaire». Dès lors, il n'est plus besoin de rechercher sur les monnaies d'Athènes un type autre que celui d'Athéna au droit et de la chouette au revers, types qui demeurèrent toujours fixes et immuables. La réforme d'Hippias porta sur l'étalon de la monnaie, et voici en quoi elle consista au juste.

Nous nous rappelons que la réforme de Solon, qui, elle aussi, ne porta que sur l'étalon monétaire, consista en une surélévation (αὔξισις) de la monnaie, les divisions ayant été portées au double. Tel était encore le régime existant sous Hippias: les monnaies eubéennes nous l'ont prouvé<sup>1</sup>. La réforme de ce dernier consista tout simplement dans le rétablissement de l'état de choses primitif, dans la réadoption du système cuboïque faible ou mineur à la place du système euboïque fort. De telle sorte que la drachme nouvelle fut, par rapport à celle de Solon, réduite de moitié et amenée au taux de 4 gr. 36 qu'elle ne devait plus jamais abandonner; la pièce de 8 gr. 72 fut le didrachme, la pièce de 17 gr. 46 devint le tétradrachme. Il en fut ainsi désormais sans modification jusqu'à la prise d'Athènes par Sylla. Telle est l'histoire de l'établissement définitif de ce système fameux qu'on appelle *le système attique*, dénomination qui, à partir de ce moment prévalut sur celle de *système euboïque*.

4°. Une dernière opération est encore imputée à Hippias

1. Voyez ci-dessus, *Journ. intern. d'arch. num.* t. VII, p. 251.

par le texte du pseudo-Aristote. Il nous dit qu'en dépit du changement de l'étalon monétaire, le tyran n'en continua pas moins à répandre la même monnaie altérée qu'il avait créée auparavant: ἐξέδωκε τὸ αὐτὸ ἀγύριον. Et en effet, cette manœuvre coupable était d'autant plus facile que rien n'était changé dans l'aspect extérieur des monnaies. Si, comme on l'a cru, le type des monnaies avait été modifié, Hippias n'eût pu lancer dans la circulation *le même argent* qu'autrefois (τὸ αὐτὸ ἀγύριον), sans provoquer la révolte et les protestations du public. Ses pièces à l'ancien type eussent été tout de suite reconnues et refusées; au contraire les types ayant été maintenus dans la nouvelle monnaie, les dénominations seules des espèces étant changées, les anciennes monnaies altérées (τὸ αὐτὸ ἀγύριον) pouvaient circuler comme autrefois sans être immédiatement reconnues.

La réforme monétaire d'Hippias, — abstraction faite de ses malversations touchant l'aloï du métal, — fut donc exactement l'inverse de celle de Solon. Mais si Hippias n'a rien changé aux types de la monnaie athénienne, nous devons en induire que la première apparition des types d'Athéna et de la chouette est, de toute nécessité, antérieure à Hippias: par là encore se trouve confirmée notre attribution de ces types à Pisistrate.

Quant aux monnaies d'Hippias, il faut les reconnaître dans celles qui suivent immédiatement les types primitifs et rudimentaires du temps de Pisistrate. Ce sont les belles pièces dont notre fig. 6 est un échantillon. Il serait superflu d'en faire remarquer le beau style archaïque, de faire ressortir la distance artistique que cette pièce nous fait franchir d'un bond si on la compare aux précédentes, bien que, manifestement, ce soit la même tête de déesse qui est interprétée dans l'un et l'autre groupe. Ce qui est non moins intéressant à constater, ce sont les traces indéniables d'influence ionienne qu'on relève dans la gravure de ce profil

féminin<sup>1</sup>; c'est son étroite parenté avec les sculptures contemporaines dans lesquelles les historiens de l'art se sont efforcés à l'envi de montrer l'infiltration des procédés et du style des écoles iono-insulaires.

Parmi ces sculptures attiques en marbre, de la seconde moitié du VI<sup>e</sup> siècle, il est un bas-relief trouvé dans les rui-



Fig. 7.

Comparer la monnaie, fig. 6, ci-dessus, p. 53.

nes de l'Acropole, dont nous ne pouvons nous dispenser de faire reproduire ici le buste d'Athéna : il représente une scène d'offrandes à Athéna<sup>2</sup> (fig. 7).

1. A. Joubin, *La sculpture grecque*, p. 256-257.

2. Reproduit aussi, en dessin, dans : Pierre Paris, *La sculpture antique*, p. 145, fig. 64 ; Perrot, *Hist. de l'art*, t. VIII, p. 621, fig. 314.



La déesse, vue de profil, a un casque pareil à celui de nos monnaies (fig. 6); comme type de visage féminin, c'est le même nez pointu, très allongé, qui continue le front en ligne droite; c'est le même œil fendu en amande, le même retroussis des lèvres proéminentes, le même menton large et ferme, le même demi-sourire si expressif et qui s'efforce de traduire la bienveillance sereine et douce de la déesse accueillant ses adorateurs.

Manifestement, le bas-relief et la médaille sont contemporains et inspirés du même prototype. D'autres médailles de la même période donnent à la déesse une figure adipeuse, ronde, les joues pleines, qui rappelle la physionomie de l'Apollon de Ténée<sup>1</sup>; d'autres encore, peut-être postérieures à Hippias, donnent à la déesse un visage assez apparenté à celui de la tête d'Athéna en marbre qui provient du fronton du temple d'Athéna Polias<sup>2</sup>. Il serait possible, sans doute, par une comparaison attentive faite sur place, au musée d'Athènes, en présence des originaux, de proposer d'autres rapprochements non moins caractéristiques entre les types monétaires de la seconde moitié du VI<sup>e</sup> siècle ou des premières années du V<sup>e</sup> et les nombreuses statues féminines exhumées des fouilles de l'Acropole. Les exemples que nous avons cités suffisent pour permettre d'affirmer que, dès la seconde moitié du VI<sup>e</sup> siècle, la gravure des coins monétaires suit pas à pas les développements de la statuaire et reflète les mêmes influences<sup>3</sup>.

1. M. Collignon, *Hist. de la sculpt. grecque*, t. I, p. 202; G. Perrot, *Hist. de l'art*, t. VIII, p. 401.

2. M. Collignon, *op. cit.*, t. I, p. 376; G. Perrot, *op. cit.*, t. VIII, p. 557; cf. W. Lermann, *op. cit.*, p. 5.

3. Voyez l'analyse détaillée de toutes les particularités du type monétaire d'Athéna et les rapprochements, peut-être un peu trop étendus, proposés par M. Lermann, non seulement avec les statues du VI<sup>e</sup> siècle, mais avec les bronzes et les figures de vases peints de la même période. Lermann, *op. cit.*, p. 5 à 9.

Or, cet art sculptural de l'Attique à l'époque des Pisistratides, les historiens se complaisent à démontrer qu'il est, pour ainsi parler, sous le joug de l'étranger. On a retrouvé les signatures des artistes appelés de l'Orient hellénique, alors en pleine période de splendeur, pour tenir à Athènes école de sculpture, comme Théodoros de Samos, Archermos de Chios, Aristion de Paros, Endoios qui devait être Ionien<sup>1</sup>. De 530 à 510, les sculptures en marbre de Paros, exécutées sur les ordres de Pisistrate et de ses fils, pour l'embellissement de l'Hécatompedon, sont, — on en juge par leurs débris — les œuvres d'artistes des écoles iono-insulaires ou d'artistes athéniens formés par eux. C'est la même influence que nous révèlent nos types monétaires. Déjà nous avons signalé le mufle de lion samien au revers des monnaies d'Erétrie de cette époque. Dans l'île de Siphnos où brillait l'art ionien dit *des îles* dans tout son éclat, nous trouvons avant la fin du VI<sup>e</sup> siècle, sur les monnaies, une tête humaine (Apollon?) qui a la plus frappante analogie d'expression avec celle d'Athéna sur les tétradrachmes athéniens contemporains<sup>2</sup>; on y distinguerait peut-être seulement un peu plus de douceur dans les traits, détail qui n'est pas pour infirmer notre théorie.

Sur les monnaies que, d'après l'ensemble des considérations qui précèdent, on doit attribuer à la fin de la tyrannie de Pisistrate ou à celle de ses fils Hipparque et Hippias, la légende AΘE se présente sous deux variétés essentielles qui ont donné lieu à des remarques paléographiques intéressantes. Ces deux formes sont

AΘE et A⊕E

Les monnaies qui ont le thêta avec une croisette au

1. G. Perrot, *op. cit.*, t. VIII, p. 351 et suiv. Max Collignon, *Hist de la sculpture grecque*, t I, p 336

2. *Brit. Mus. Crete and Aegean islands*, pl. XXVII, fig. 11 et 12.

centre,  $\oplus$ , sont beaucoup plus rares que les autres (fig. 8 et 9).



Fih. 8



Fig 9.

Six a prétendu que le thêta à croisette,  $\oplus$ , était plus ancien que le thêta avec point central,  $\odot$ . C'est même là une des raisons qui ont porté ce savant à classer en tête de la série athénienne les monnaies à la légende  $\Delta\oplus\Xi$ , et à regarder indistinctement comme postérieures et quelque soit leur style rude ou primitif, toutes les pièces qui ont la forme  $\Delta\odot\Xi$ <sup>1</sup>. La thèse de Six prenait une apparence de fondement de ce que, dans la longue suite des monnaies athéniennes de l'ancien style, le thêta avec point central demeure invariable. Si donc l'on n'admet pas le classement de M. Six, il faut adopter un autre système, moins logique en apparence, et soutenir que les graveurs des coins des monnaies athéniennes ont d'abord employé le thêta avec point central; qu'ils ont ensuite eu recours au thêta avec croisette; enfin qu'ils sont revenus au thêta avec point central pour ne le plus quitter.

Pour trancher cette question, M. Lermann a considéré comme indispensable d'interroger l'épigraphie des monuments contemporains et il a abouti aux conclusions suivantes. Dès le temps des plus anciens vases à figures noires,

1. Six, *Num. Chron.*, 1895, p. 175.

avant le milieu du VI<sup>e</sup> siècle, la forme  $\odot$  fait son apparition; on la trouve même concurremment avec la forme tout à fait primitive  $\Theta$ .

Sur des amphores panathénaïques du milieu du VI<sup>e</sup> siècle, par exemple, on a l'inscription rétrograde :

IMΘ YOLOA YΘΘYMYΘA YOT

inscription qui prouve, ainsi que l'avait déjà remarqué M. Head, que le forme  $\odot$  était dans les usages officiels dès avant le milieu du VI<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>; elle ne cessa dès lors jamais d'être employée<sup>2</sup>.

Quant à la forme  $\oplus$ , elle apparaît sporadiquement dans certains textes contemporains de la forme  $\odot$ . Nous la constatons en particulier sur un monument bien daté: c'est l'autel en l'honneur de Pisistrate qui fut érigé par Hippias, entre les Olympiades 63 et 67, c'est à dire entre 527 et 511 avant notre ère<sup>3</sup>. D'autres inscriptions antérieures à l'incendie d'Athènes par Xerxès en 480, donnent au thêta tantôt la forme  $\odot$ , tantôt la forme  $\oplus$ <sup>4</sup>. Deux *ostraca*, celui de Mégacles et celui de Xanthippos qui sont de 487 et 486, c'est-à-dire de peu d'années avant la venue des Perses, ont encore le thêta à croisette<sup>5</sup>. De ces faits, conclut M. Lermann, il résulte que la forme  $\oplus$  n'est nullement une forme toujours et nécessairement antérieure à la forme  $\odot$ . Il est possible que dans l'ordre logique et le développement normal des formes, le thêta à croisette vienne théoriquement occuper une place intermédiaire entre le thêta carré à traverse et la forme ronde avec point central :

$\oplus$        $\odot$

1 B. Head, *Attica*, p. XVI.

2 Lermann, *op. cit.*, p. 9 et suiv.

3 *C. I. Att.*, t. IV suppl., 1<sup>er</sup> part. n° 373c.

4 *C. I. Att.*, p. 184, nos 377 et suiv.

5 *C. I. Att.*, Suppl. IV<sup>e</sup>, nos 569 et 570; cf. Lermann, p. 10-11.

Mais ce qui nous importe, c'est que dans tout le cours du VI<sup>e</sup> siècle, on emploie à Athènes les deux formes  $\odot \oplus$  simultanément, sans qu'une règle préside au choix de l'une ou l'autre forme, et cette concurrence persiste jusqu'à la ruine d'Athènes en 480. De là, la conclusion importante au point de vue numismatique, que l'on ne saurait soutenir, avec M. Six, que les monnaies à la légende  $\Lambda\Theta\epsilon$  sont, par ce fait même, antérieures à toutes celles qui ont  $\Lambda\odot\epsilon$ .

L'étude du style des monnaies et de leur technique nous a, d'ailleurs, permis de constater que les monnaies avec le *thêta* à croisette ne sont pas les plus anciennes; elles viennent s'intercaler au milieu des monnaies qui ont le *thêta* avec globule central. Le classement des unes et des autres à Hippias ne rencontre donc aucun obstacle du fait de la forme du *thêta*.

Il convient à présent de porter nos observations sur deux petites pièces spécialement étudiées par Six et dont les types particuliers sont du plus haut intérêt pour l'histoire d'Athènes sous la tyrannie d'Hippias. Voici la première de ces pièces (fig.10):



Fig. 10.

Tête janiforme, imberbe, les cheveux retenus par un bandeau.

Rs.  $\Lambda\odot\epsilon$  Tête casquée d'Athéna, à droite. Le tout dans un carré creux.

♁ 9 mill., 0 gr. 98 (*Cab. des Méd. Paris*).

Autres ex.

1 gr. 08 (*Brit. Mus.*)<sup>1</sup>; 1 gr. 55 (*Athènes*)<sup>2</sup>.

Pour l'explication de cette pièce qui est une dérogation à la loi d'immobilité des types athéniens, nous n'aurons qu'à résumer les savantes recherches de Six.

1. B. Head, *Attica*, pl. II, fig. 10.

2. Six, *Num. Chron.*, 1893, p. 172 et pl. VII, fig. 8.

Thucydide<sup>1</sup> raconte, qu'après le meurtre de son frère par Harmodios et Aristogiton, Hippias se mit à craindre pour sa sécurité personnelle, si bien que, dans le but de se protéger contre ses ennemis du dedans, il rechercha l'amitié de princes et d'Etats étrangers. «Après avoir fait périr un grand nombre de citoyens, dit Thucydide, il jeta les yeux au dehors pour voir s'il pourrait, en cas de révolution se mettre quelque part en sûreté. Il donna, en conséquence, lui Athénien, sa fille Archédicé, à Éantidès, fils d'Hippoclès, tyran de Lampsaque, parce qu'il savait que cette famille avait un grand crédit auprès du roi Darius. Le tombeau d'Archédicé se voit encore actuellement à Lampsaque».

Trois an après, en 511, Hippias ayant été définitivement expulsé d'Athènes, se réfugia à Lampsaque, auprès de son gendre Éantidès et de sa fille Archédicé<sup>2</sup>.

Tels sont, en résumé, les événements. Ce qui nous intéresse ici, c'est alliance entre Hippias et Éantidès, c'est-à-dire entre Athènes et Lampsaque, vers 513. La petite monnaie reproduite plus haut (fig. 10) atteste cette alliance et elle est, comme M. Six l'a fait ressortir, en quelque sorte le sceau qui l'a consacrée.

Publiant cette pièce dès 1843, A. de Longpérier<sup>3</sup> a proposé de reconnaître dans la tête janiforme du droit, la double Minerve qui, au témoignage d'Apollodore, se dédoublait en deux personnages. Athéna et Pallas, dont l'un tua l'autre. Il est possible qu'il y ait dans ces deux têtes opposées l'idée d'une déesse guerrière et d'une déesse pacifique, de Parthénos et de Polias, de Promachos et d'Ergané<sup>4</sup>.

1. Thucyd. VI, 59.

2. Six, *Num. Chron.*, 1895, p. 173.

3. A. de Longpérier, dans la *Rev. numism.* 1843, p. 424 : *Œuvres*, publiées par G. Schlumberger, t. II, p. 61.

4. J. de Witte, *Bull. de l'Acad. royale de Bruxelles*, t. VIII, n° 1 ; Ch. Lenormant et J. de Witte, *Elite des monuments céramogr.*, t. I, p. 290 ; E. Gerhard, *Zwei Minerven*, Berlin, 1848 ; E. Beulé, *Les monnaies d'Athènes*.

Mais quel que soit ce dualisme mythique que nous ne chercherons pas à approfondir<sup>1</sup>, il nous faut surtout remarquer que ce type monétaire, inaccoutumé sur les monnaies d'Athènes, est emprunté aux monnaies de Lampsaque contemporaines. C'est le type même des monnaies d'argent de cette dernière ville<sup>2</sup>, si bien que notre pièce présente l'association du type de Lampsaque au droit et de la tête d'Athéna, des monnaies athéniennes, au revers. On n'en saurait douter: cette monnaie a été frappée à l'occasion du mariage de la fille d'Hippias avec Æantidès et de l'alliance politique entre Athènes et Lampsaque qui en fut la conséquence.

Et la preuve que cette interprétation de Six est justifiée, c'est que l'on constate, dans le monnayage contemporain de Lampsaque, l'introduction, par réciprocité, des symboles athéniens. Au droit de ces pièces lampsacéniennes on a la tête de la double Minerve, et au revers la tête d'Athéna dans un carré creux.

Ces monnaies de Lampsaque sont donc, en quelque sorte, la contre-partie, le pendant de la monnaie d'Athènes décrite plus haut. D'un côté comme de l'autre, nous sommes, comme le dit M. Six, en présence de monnaies «à types combinés de deux Etats différents»; ce sont des monnaies d'alliance, nous dirions presque des pièces de mariage.

Mais ce n'est pas tout. Après l'expulsion d'Hippias par les Athéniens, son gendre Æantidès, puis ses petits-fils continuèrent à exercer la tyrannie à Lampsaque. Hippias qui, d'ailleurs, vivait auprès d'eux, figura à leurs côtés dans les rangs de l'armée perse, à la bataille de Marathon en 490. Or, les monnaies que ces petits-fils d'Hippias frappè-

nes, p. 52; Μυλωνᾶς, Ἀναθηματικὸν ἀνάγλυφον ἐξ Ἀθηνῶν. Ἐφημ. Ἀρχαιολ. 1890, p. 1-10, pl. I et la planche intercalée dans le texte.

1. M. Svoronos nous informe que dans le 3<sup>me</sup> fascicule de sa description du Musée central d'Athènes — qui va paraître, — il traite cette question en détail et propose une nouvelle solution du problème.

2 *Brit. Mus. Catal. Mysia*, pl. XVIII, fig. 9 à 12.

rent comme tyrans de Lampsaque, même après Marathon, et jusqu'au temps de l'invasion de Xerxès dont ils furent les principaux conseillers, continuent à porter un symbole athénien, comme pour attester aux yeux de tous les droits de la dynastie d'Hippias sur Athènes. Ce symbole est la branche d'olivier qui figure au revers de leurs pièces, tantôt autour du casque d'Athéna, tantôt isolé dans le champ, derrière la déesse.

Ces pièces des petits-fils d'Hippias, tyrans de Lampsaque, sont fort rares. L'une, dans la collection Six, au Cabinet des Médailles de la Haye, pèse 5 gr. 21; la branche d'olivier est derrière la tête d'Athéna. Une autre, du poids de 0 gr. 85, montre une couronne d'olivier autour du casque de la déesse; elle est au Musée britannique<sup>1</sup>. Le poids de ces pièces confirme encore ces inductions, car les unes (celles qui pèsent 0 gr. 98, 1 gr. 08) sont des trihémioboles de poids attique; les autres comme celle qui est au Cabinet des Médailles d'Athènes, qui pèse 1 gr. 55, sont des trihémioboles de poids lampsacénien, la drachme de Lampsaque étant égénétique et pesant 6 gr. 10.

Il n'est donc pas possible de constituer un ensemble de preuves plus décisives, pour présenter les médailles que nous expliquons comme les témoins officiels des relations d'Athènes avec l'Orient hellénique, d'Hippias avec le tyran de Lampsaque et des prétentions qu'eurent les petits-fils d'Hippias même, après Marathon et jusqu'à Salamine, à revendiquer leurs droits héréditaires sur Athènes.

C'est vraisemblablement à cette alliance d'Hippias avec le tyran de Lampsaque, favori du roi de Perse, que se rapporte un curieux *anathema* trouvé dans les ruines de l'Acropole d'Athènes, qui représente un cavalier en costume perse<sup>2</sup>. M. Studniczka avait cru y voir un souvenir de la

1. *Brit. Mus. Mysia*, p. 80, n° 19; Six, *Num. Chron.*, 1895, p. 174.

2. Furtwaengler, *Die Meisterwerke der griech. Plastik*, p. 56, A. 3;



bataille de Marathon en 490. Mais il est démontré aujourd'hui que cette statue de cavalier perse, en marbre de Paros, est plus ancienne. En la rapprochant des relations d'Hippias avec le tyran de Lampsaque et avec les Perses, on est bien plus, ce semble, sur la voie de la juste interprétation.

La seconde pièce d'Hippias qui nous reste à étudier est la suivante (fig. 11) :



Fig. 11.

Tête d'Athéna à dr., l'œil de face, coiffée du casque athénien à cimier, et ayant des pendants d'oreilles.

Rs.  $\Xi\Theta\Delta$  Tête de Héra (?) à g., l'œil de face, les cheveux tombant sur la nuque et relevés en catogan par des bandelettes. Dans le champ, une pousse d'olivier. Carré creux.

⌘ 11 mill. ; 2 gr. 07 (Musée Hunter)<sup>1</sup>.

Variété, avec la tête du revers à droite.

⌘ 11 mill. ; 2 gr. 12 ; 2 gr. 18 (Brit. Mus. et Berlin)<sup>2</sup>.

Ces pièces sont des trioboles ou héli-drachmes attiques dont le poids normal est 2 gr. 18. Surement elles sont contemporaines des précédentes : même tête d'Athéna, même style, même forme de lettres, notamment pour l'Α. C'est donc dans l'histoire d'Hippias que nous devons encore trouver l'explication de ces pièces anormales dans la suite athénienne.

Six rappelle qu'Hippias rechercha l'alliance des Lacédémoniens<sup>3</sup> et il croit que cette alliance motiva l'adoption des types monétaires que nous cherchons à expliquer. Mais il suffit, en vérité, d'exposer l'hypothèse de Six pour en

Studniczka, dans le *Jahrbuch* de l'Institut allemand, 1891, p. 239 etc. : Winter, même recueil 1893, p. 135 ; Perrot, *Hist. de l'art dans l'antiq.*, t. VIII, p. 636, fig. 324 ; Lermann, *Athenatypen*, p. 18.

1. Six, *Num. Chron.* 1895, p. 172 et pl. VII, 7 ; Macdonald, *Hunterian collection*, t. II, p. 51, n° 2 et pl. XXXIII, fig. 19.

2. Six, *loc. cit.* ; Beulé, *Monn. d'Athènes*, p. 52.

3. Hérodote, V, 91 ; Six, *Num. Chron.* 1895, p. 174.

faire ressortir l'invraisemblance: « Ne pouvant, dit l'ingénieux savant hollandais, combiner le type d'Athènes avec celui de Sparte qui ne battait pas monnaie, Hippias adopta la tête de Héra des monnaies émises à Héræa, pour la circulation en Arcadie, les seules, probablement, qui, à cette époque, avaient cours dans le centre du Péloponnèse; c'était placer Athènes au même rang que l'Arcadie vis-à-vis des Lacédémoniens ».

Comment! Lacédémone n'ayant pas de monnaie, Hippias aurait eu recours au type des pièces des Héræens pour sanctionner un traité d'alliance avec cette ville? Cela est invraisemblable; ajoutons que les monnaies primitives de Héræa, auxquelles Six fait allusion, ont pour type une tête voilée de déesse qui n'a aucune parenté d'aspect avec la tête féminine qui figure sur la monnaie athénienne <sup>1</sup>.

Bref, il est une autre alliance politique contractée par Hippias qui nous paraît bien mieux se rapporter au type qui nous occupe. Hérodote (V. 63) dit qu'Hippias conclut contre les Athéniens, partisans des Alcéméonides, un traité avec les Thessaliens. Ceux-ci lui envoyèrent un secours de 1000 cavaliers commandés par leur roi Cinéas, de la riche et puissante famille des Aleuades, dont la capitale était Larissa. Or, si l'on compare la tête de femme de nos monnaies athéniennes avec la tête de la nymphe Larissa qui figure au droit des monnaies de Larissa antérieures à l'an 500, on constatera que c'est la même figure: même profil, mêmes cheveux ramassés sur la nuque, même style <sup>2</sup>.

Nous sommes ainsi portés à admettre que c'est la tête de la nymphe Larissa qui figure au revers de la pièce athénienne, en témoignage de l'alliance d'Hippias avec les Aleuades. Hérodote qui donne le titre de rois de Thessalie aux Aleuades, rapporte qu'étroitement liés avec les Pisistratides,

1. Comparez *Brit. Mus. Peloponnesus*, pl. XXXIV, fig. 1 et suiv.

2. Ces pièces sont fort rares. Voyez en un échantillon dans le *Catal. du Brit. Mus. Thessaly*, etc., pl. IV, fig. 6.

ils se retrouvèrent avec eux à la cour du roi de Perse quand, à leur tour, ils furent chassés de la Thessalie. Le même historien nous présente les Aleuades comme ayant été, avec les tyrans de Lampsaque, les principaux instigateurs de l'invasion de Xerxès en 480.

Citons encore un fait numismatique du même genre.

Après l'expulsion définitive des Pisistratides en 511, Chalcis d'Eubée eut l'imprudence de s'allier avec Lacédémone et Thèbes pour rétablir Hippias et le régime de la tyrannie à Athènes. Mais les coalisés furent battus par les Athéniens en 507 et Chalcis fut presque complètement détruite par ces derniers : ce fut la cause de la cessation du monnayage chalcidien pour une longue période d'années <sup>1</sup>.

Mais il existe des monnaies de ce temps qui consacrent cette alliance momentanée des Chalcidiens et des Béotiens contre Athènes. Ce sont des pièces d'argent frappées à Tanagra en Béotie qui portent, au droit, le bouclier thébain et au revers, la roue de Chalcis. Entre les rais de cette roue, on lit tantôt les lettres TA, initiale du nom de Tanagra, tantôt les lettres ΒΟΙ, initiales du nom des Béotiens. Sur les monnaies de Chalcis frappées à l'époque contemporaine, on lit les lettres ΥΑΛ entre les rais de la roue <sup>2</sup>.

Ainsi, par ces exemples caractéristiques on voit que dès cette époque primitive, les types monétaires sont parfois la consécration directe des événements politiques et qu'il n'est pas téméraire de chercher à faire, en quelque sorte, raconter aux monnaies d'Athènes les épisodes historiques dont elles ont été témoins ou à l'occasion desquels elles ont été créées.

1. Six, *Num. Chron.*, 1895, p. 182, note 33.

2. B. Head, *Cat. Central Greece*, Introd. p. LVI; Imhoof-Blumer, *Monn. grecques*, p. 221; B. Head, *Coinage of Boeotia* dans le *Num. Chron.* 1881, p. 197 et pl. VIII, fig. 14 à 17.

VIII. *La couronne d'olivier.*

Fig. 12

A une époque de l'histoire de la monnaie d'Athènes, dans la période archaïque, il se produit dans les types de cette monnaie une modification importante, à laquelle nous avons déjà eu l'occasion de faire allusion. A la place d'un casque ou timbre entièrement nu et lisse, on voit apparaître un casque dont le timbre est orné de trois grandes feuilles d'olivier alignées depuis l'oreille jusqu'au dessus du front. Derrière l'oreille, le casque est décoré d'une branche retournée en spirale qui part de l'occiput pour se terminer en une palmette élégante<sup>1</sup>. En ce qui concerne l'effigie même d'Athéna, les cheveux de la déesse sont désormais disposés en deux bandeaux sur le front et les tempes, à la place des frisures tuyautées au fer que nous avons signalées sur les pièces antérieures; sur la nuque enfin de petites nattes émergent sous le casque et sont relevées en chignon.

1. Pour la signification symbolique de cette spirale végétale, emblème de l'immortalité, voyez la nouvelle interprétation du grand bas-relief d'Éleusis, donnée par M. Svoronos dans sa *Descript. du musée national d'Athènes*, fasc. 3 et 4, (p. 111 et s. de l'édition grecque et p. 112 de l'édition allemande); cette spirale, avec le même sens mystique, est souvent donnée en appendice à la tête des griffons, des sphinx, des sirènes, etc.; on l'identifie plus tard avec les tresses des cheveux immortels tels que ceux de Nisos, de la Gorgone à Tégée, etc. Dans la mythologie égyptienne on donne de même à Horus une longue tresse de cheveux nattés, sur l'un des côtés de la tête.

Au revers des mêmes pièces, dans le carré creux, la pousse d'olivier qui, auparavant était plus ou moins régulière et comportait des feuilles allongées et en nombre variable autour de la baie centrale, devient fixe et immobile; elle est désormais uniformément composée de la baie de l'olive accostée de deux feuilles bien étalées. Derrière la chouette, enfin, paraît le croissant pour la première fois.

A quelle époque ces changements sont-ils survenus? A quel événement font-ils allusion? Etant donnée la tendance et le caractère essentiellement traditionalistes des types de la monnaie athénienne, on peut croire *a priori* qu'il a fallu un événement bien extraordinaire dans l'histoire d'Athènes pour qu'on se décidât à modifier ainsi l'image d'Athéna et pour que cette modification fût, ultérieurement, toujours respectée à travers les âges.

Pour M. Head qui a fait remonter, comme nous l'avons constaté, beaucoup trop haut,—jusqu'à Solon, l'apparition même du type d'Athéna, la couronne d'olivier sur le casque de la déesse commencerait à paraître dès 527, à la mort de Pisistrate<sup>1</sup>. Mais aucun argument n'est fourni pour étayer cette hypothèse. Les deux fils de Pisistrate, Hipparque et Hippias succédèrent sans incident à leur père; le style des pièces paraît trop avancé pour pouvoir remonter jusqu'à cette date qui, au surplus, a été abandonnée par les auteurs plus récents.

En 1893, M. Howorth a émis l'opinion que la tête d'Athéna couronnée d'olivier ne fait son apparition sur les monnaies d'Athènes qu'après 480, et que ce type célèbre les défaites de Xerxès et le triomphe définitif des Athéniens sur les Perses<sup>2</sup>.

M. Six, au contraire, en 1895, a proposé de reconnaître dans la couronne d'olivier une allusion à la victoire de Marathon sur les Perses en 490. « Après la victoire de Marathon, dit-il, et non en 527 à la mort de Pisistrate, la déesse cou-

1. B. Head, *Attica*, Introd. p. XXII.

2. Howorth, dans le *Num. Chron.* 1893, p. 245.

ronne son casque des feuilles de son olivier sacré, et le butin remporté sur les Perses permet de frapper des décadrachmes, des didrachmes, des drachmes et des fractions, où les cheveux d'Athéna sont relevés en chignon sur la nuque, d'après une mode qui ne commence que vers la fin du VI<sup>e</sup> siècle, et qui n'est introduite à Syracuse que sous le règne de Gélon (vers 500). Et c'est parceque ces trois feuilles d'olivier font allusion à la victoire de Marathon, si chère à tout Athénien, que ce type est devenu immuable et a été conservé pendant plus de deux siècles, jusqu'à ce que, avec l'adoption de la tête de la Parthénos de Phidias, au droit, la couronne d'olivier fut transportée au revers, autour de la chouette<sup>1</sup>.

M. von Fritze, en 1897, croit que le changement dans le type d'Athéna doit se placer vers l'an 500<sup>2</sup>.

Enfin, M. Lermann<sup>3</sup> revient à l'opinion de M. Howorth et se prononce pour l'an 480.

Pour trancher une question aussi controversée et aussi délicate, il est manifeste qu'on ne saurait, comme l'ont fait la plupart des auteurs, s'en rapporter à l'impression que peut causer l'examen direct des monnaies, au point de vue artistique. Il faut avoir recours à d'autres arguments, en particulier à l'examen attentif des trouvailles dont l'enfouissement peut être daté avec précision.

Vers 1839 on a trouvé dans le canal que Xerxès fit creuser au pied du mont Athos pour le passage de sa flotte, un lot de médailles composé de 300 dariques d'or et de 100 tétradrachmes athéniens<sup>4</sup>.

Ce trésor appartenait vraisemblablement à l'armée de Xerxès qui envahit la Grèce. Les dariques qui le compo-

1 Six, dans le *Num. Chron.*, 1895, p. 176.

2 *Zeit. für Numism.*, 1897, t. XX, p. 142.

3 *Athenatypen*, p. 24 etc.

4 Borrell, *Num. Chron.* t. VI, p. 153 : Beulé, *Monnaies d'Athènes*, p. 44 ; Mommsen, *Hist. de la monn. romaine*, trad. Blacas, t. I, p. 9, note 2.

saient n'ont pu être frappées que sous Xerxès ou sous son père Darius, fils d'Hystaspe. Elles ne sauraient appartenir aux rois successeurs de Xerxès; l'examen de ces dariques nous a ainsi conduit, dans un travail antérieur, à déterminer les caractères des dariques des deux premiers règnes voire même à différencier les effigies monétaires de Darius et de Xerxès <sup>1</sup>.

Mais pour les 100 tétradrachmes athéniens trouvés en même temps, et qui par conséquent étaient, eux aussi, antérieurs à 480, ils se sont trouvés dispersés sans que, malheureusement, on nous les désigne autrement que comme étant des tétradrachmes de style archaïque. Il y a pourtant une exception. Beulé a fait dessiner à la p. 44 de son ouvrage l'un de ces tétradrachmes <sup>2</sup>. Mais la pièce n'est pas de fabrique athénienne, ainsi que Beulé l'a bien reconnu. C'est une imitation orientale de la monnaie athénienne, si bien que Beulé et Fr. Lenormant se sont demandé si Xerxès n'avait point fait frapper des monnaies au coin athénien afin de s'assurer des relations plus faciles avec les pays qu'il allait parcourir.

Il n'est pas nécessaire d'avoir recours à une semblable conjecture. Nous savons que dès le temps de Xerxès la monnaie d'Athènes pénétrait en Orient et commençait à y être imitée: des trouvailles faites à Naucratis et sur d'autres points du delta du Nil en fournissent la preuve <sup>3</sup>.

La tête d'Athéna, sur ce tétradrachme d'imitation orientale, a bien le casque ceint d'une couronne d'olivier. Il est donc certain par là que le prototype athénien imité au temps de Xerxès avait la couronne d'olivier. Par conséquent,

1. B. Babelon, *Les Perses Achéménides*, Introd. p. XIV.

2. Cf. Fr. Lenormant, *Catal. Behr*, p. 38, n° 320.

3. B. Head, *Num Chron.* 1886, p. 8 et pl I, fig. 1, 2 et 3; Greenwell, même recueil, 1890, p. 12; H. Weber, même recueil, 1899, p. 281 et pl. XVI, 10; H. Dressel, *Zeit. für Num.* t. XXII, p. 250 et suiv.

si l'enfouissement du trésor dans le canal creusé par Xerxès a réellement eu lieu en 480, comme tout porte à le croire, la conclusion qui s'impose, c'est que le type de la tête casquée d'Athéna ceinte d'une couronne d'olivier a fait son apparition à Athènes un certain temps avant 480.

Dans le courant de l'année 1886, on a fait une trouvaille monétaire dans les ruines de l'Acropole d'Athènes, entre l'Erechthéion et le mur septentrional de la citadelle. En cet endroit, sous des débris sculpturaux, on a découvert un trésor d'environ 60 monnaies athéniennes se décomposant en 35 tétradrachmes, 2 drachmes et 23 oboles. Il y avait, en outre, 8 pièces plus anciennes au type de la roue, comme celles que nous avons étudiées plus haut<sup>1</sup>.

Parmi les particularités que présentent ces pièces dont la description détaillée a été donnée par M. Svoronos, nous remarquerons que la légende présente, pour les lettres, les formes A et O ou @; la pousse d'olivier au revers affecte des formes très variées; enfin, il y avait une drachme ayant pour type la chouette perchée sur une branche d'olivier<sup>2</sup>.

Cette trouvaille ne fut pas, malheureusement, déposée pure de tout mélange au Cabinet des Médailles d'Athènes. Aux 35 tétradrachmes découverts on en ajouta deux autres trouvés aussi dans les fouilles de l'Acropole, mais dans un autre endroit. Or, il se trouve que sur les 37 tétradrachmes déposés au Musée central d'Athènes, il en est *un seul* qui donne à la tête d'Athéna un casque ceint d'une couronne d'olivier<sup>3</sup>. Cette seule pièce que nous reproduisons ci-contre (fig. 13), a-t-elle été trouvée dans des ruines anté-

1. Postolacca, dans l' *Ἐφημερίς ἀρχαιολ.* 1886, p. 78; *Δελτίον ἀρχαιολ.* 1886, p. 19; Svoronos, dans le *Journ. intern. d'archéol. numism.*, 1898, p. 368; Lermann, *op. cit.*, p. 24.

2. J. Svoronos, *loc. cit.* pl. IA, fig. 17; cf. Six, *Num. Chron.*, 1895, pl. VII, 6; Lermann, *op. cit.*, p. 24-25; voyez aussi une autre drachme du même temps: Löbbecke, *Zeit. für Num.* t. XVII, p. 4 et pl. I, 4.

3. J. Svoronos, *loc. cit.*, pl. IA, fig. 21.



tières à 480? c'est probable. Toutefois, il resta sur ce point une légère incertitude provenant de l'insuffisance des renseignements qu'on nous donne sur l'origine précise des deux pièces annexées au trésor primitif. J'incline néanmoins à croire que ce serait pousser trop loin les exigences de la critique si l'on s'arrêtait à penser que la pièce à la couronne d'olivier s'est remontrée dans une couche de déblais postérieurs à l'incendie des Perses. Il est raisonnable de croire que cette pièce est antérieure, comme toutes les autres, à l'incendie. Son beau style, très archaïque encore, confirme cette induction. Il résulte de là que la couronne d'olivier est une addition antérieure à 480. Nous pouvons même aller plus loin et conclure de cet exemplaire, unique au milieu de tant d'autres, qu'en 480 il y avait peu d'années que le nouveau type avait été inauguré. Ceci confirme donc l'hypothèse de Six, suivant laquelle, comme nous l'avons dit plus haut, le type de la tête d'Athéna ceint de la couronne d'olivier fut inauguré pour commémorer la victoire de Marathon en 490.



Fig. 13.

Le style de certaines sculptures antérieures à l'invasion de Xerxès en 480<sup>1</sup> justifie cette attribution en ce sens que

1. Dans les fascicules 3-4 (p. 89 et s.) de sa description du Musée Central M. Svoronos cherche à démontrer que le bas-relief publié dans *Ἡ Ἐφημερὶς Ἀρχαιολ.*, 1904, p. 43-56, pl. 1 et dans Perrot et Chipiez, t. VIII, 648-651, fig. 333, représente Pheidippidès, le soldat coureur envoyé par les stratèges Athéniens à Sparte pour implorer le secours des Lacédémoniens contre les Perses descendus à Marathon. M. Svoronos place l'érection de cette stèle immédiatement après la bataille de Marathon. Le style de ce monument, comme la comparaison l'établit au premier coup d'œil, présente avec notre type monétaire, une frappante identité.

ces sculptures, notamment le bas-relief dans lequel M. Svoronos propose de reconnaître le coureur Pheidippidès, sont comme nos monnaies, postérieures à la bataille de Marathon en 490. Il ne faut pas oublier qu'aussitôt après Marathon les Athéniens entreprirent avec le butin pris sur les Perses des travaux d'art grandioses. Les dernières études de M. Dörpfeld ont démontré que le Parthénon brûlé par les Perses n'était pas le temple de Pisistrate, mais un nouveau temple plus grand dont la construction, avait été commencée au lendemain de Marathon et qui était inachevé et entouré d'échafaudages lorsque fut allumé l'incendie de 480<sup>1</sup>. En présence de ces constatations on peut presque dire qu'il serait singulier que la bataille de Marathon n'eût pas laissé aussi des traces dans la numismatique.

La couronne d'olivier, symbole d'une victoire nationale, placée autour du casque d'Athéna devait persister sans changement jusqu'à la fin de l'ancien style, c'est à dire jusqu'au temps d'Alexandre le Grand. Il en est de même de la spirale végétale dans laquelle M. Svoronos a si ingénieusement reconnu l'emblème de l'immortalité.

Pour inaugurer le nouveau type, les Athéniens frappèrent une grande pièce exceptionnelle, le décadrachme, du poids de 43 gr. 60, que l'on connaît seulement en une demi-douzaine d'exemplaires<sup>2</sup> (fig. 14). Cette pièce qui est ainsi à la fois une monnaie et une médaille (*Schaummünze*, *Denkmünze*) a pour type du droit la tête d'Athéna, d'un style

1. Dörpfeld, *Athenische Mittheil.*, 1902, p. 379-416: cf. A. de Ridder, *Revue des Études grecques*, 1904, p. 77-78.

2. Il y en a un exemplaire dans la collection de Luynes, au Cabinet des Médailles; un autre, au British Museum; un troisième au Cabinet de Berlin, provenant de la collection de Prokesch Osten (J. Friedländer, *Zeit für Numism.*, t. IV, p. 5); voyez encore Delbecke, dans la *Revue belge de Numism.*, t. XLVIII, 1892, p. 428. J'en ai vu un certain nombre d'exemplaires faux très habilement exécutés, dans le commerce. Cf. Le-normant, *Catal. Behr*, p. 37, n° 201.

manifestement plus avancé que celui des monnaies d'Hippias, le casque orné de trois feuilles d'olivier et le timbre décoré de la tige sinueuse qui se termine au dessus de l'oreille par un fleuron épanoui.



Fig. 14.

Les cheveux de la déesse sont arrangés en bandeaux sur le front; l'œil est de face, allongé en amande; l'oreille trop grande a pour pendant, non point un globule énorme comme sur le tétradrachme, mais un délicat bijou allongé en larme avec deux perles à la base, touchant l'agrafe.

Au revers, la légende est rétrograde,  $\Xi\Theta\Delta$ . Le type de la chouette est différent de celui du tétradrachme: c'est une chouette étalée de face et non de profil, les ailes soulevées; dans le champ à gauche une pousse d'olivier composée d'un fruit entre deux feuilles. Sur le décadrachme il n'y a pas le croissant qui, au contraire, figure toujours derrière la chouette sur le tétradrachme.

Nous ne pousserons pas plus loin l'analyse de cette admirable et imposante médaille commémorative qui, d'après ce que nous venons de dire, paraît bien avoir été frappée pour éterniser la grande victoire de Marathon. Outre le décadrachme on frappa, au type nouveau de la Vierge triomphante et couronnée, le tétradrachme, la drachme et ses divisions<sup>1</sup>.

1. Voyez p. ex., *Brit. Mus. Catal. Attica*, pl. III, 5 (tétradrachme); pl. IV, 4 (didrachme); *Num. Chron.*, 1895, pl. VII, 11 (drachme).

Il y aurait des comparaisons fort intéressantes à proposer, au point de vue des synchronismes de l'art, entre le type athénien dont la date est à peu près certaine et les monnaies qui furent frappées vers la même époque dans d'autres pays grecs<sup>1</sup>. Nous ne citerons qu'un exemple. On sait, qu'en 480, après la victoire de Himère remportée par Gélon 1<sup>er</sup> roi de Syracuse sur les Carthaginois, on frappa exceptionnellement à Syracuse une grande pièce, un décadrachme, appelé Demaretion, du nom de la femme de Gélon<sup>2</sup>. Ce magnifique médaillon qui célèbre une victoire éclatante remportée en Sicile le même jour, dit-on, que la victoire de Salamine, a pour type du droit la tête d'Aréthuse ceinte d'une couronne de laurier. Au revers, un quadriges, au dessus duquel vole Niké; à l'exergue, le lion africain, symbole de Carthage vaincue<sup>3</sup>.

Si l'on compare, au point de vue du style, le décadrachme d'Athènes, de dix ans antérieur, au décadrachme syracusain, on reconnaîtra que ce dernier est artistiquement plus avancé. En outre, l'art grec à Syracuse était plus fin, plus délicat, plus raffiné qu'à Athènes. Il y a plus de rudesse, je dirai presque quelque chose de farouche encore, dans la pièce athénienne; quelque chose de plus gracieux, de plus souple, de plus spirituel dans la pièce syracusaine. Et pourtant, on remarque dans l'une et dans l'autre, toujours l'œil de face et allongé, le sourire naïf au coin de la bouche, bien qu'il soit moins accusé dans la pièce syracusaine. Quel charme exquis déjà, apporté par l'artiste de Syracuse dans l'arrangement des cheveux d'Aréthuse; quelle harmonie

1. W. Lermann a entrepris de passer en revue non seulement toutes ces monnaies contemporaines, mais les autres monuments, tels que les vases peints de la même période, sur lesquels se trouvent des figures présentant des analogies caractéristiques. Lermann, *Die Athenatypen*, p. 35 et suiv.

2. Diod. Sic. XI, 26, 3; E. Babelon, *Traité des mon. gr. et rom.* t. I, p. 472.

3. B. Head, *Hist. numor.*, p. 151, fig. 94.

dans la composition du groupe de revers qui remet en mémoire l'aurige de Delphes! Cette souplesse et cette élégance contrastent avec l'aspect sévère et puissant des *chouettes* athéniennes.

La pièce d'Athènes est manifestement de quelques années antérieure à la pièce syracusaine: c'est donc bien la grande victoire de Marathon qui provoqua la frappe de ce décadrachme qui marque, on pourrait dire avec une solennité imposante, le point d'arrêt de l'évolution des types monétaires d'Athènes. Les défaites de Xerxès après l'incendie d'Athènes en 480, n'eurent pas le même contre-coup sur les types monétaires. Ceux-ci ne paraissent pas avoir participé à l'élan qui emporta la sculpture jusqu'à Phidias. Tous les historiens racontent qu'après Salamine, Platées et Mycale, les Athéniens, enivrés de leurs succès, témoignèrent d'une étonnante ardeur dans les diverses branches de l'art. L'olivier sacré d'Athéna, planté dans l'enceinte de l'Erechtheion avait été brûlé avec le temple. On racontait que, les Perses partis, l'arbre repoussa en une seule nuit, une tige d'une coudée, prodige qui fut considéré comme le présage de la splendeur future de la ville sortie de ses cendres <sup>1</sup>.

La monnaie d'Athènes, seule, pour des raisons d'ordre économique et commercial, ne paraît pas suivre ces progrès et participer à ce mouvement ascensionnel de l'art. Elle gardera toujours et sans changements les types créés au lendemain de Marathon. Toutefois, cette immobilité des types n'est pas telle qu'on ne puisse y reconnaître encore des traces de l'influence de l'art contemporain des émissions successives. Il est possible de classer chronologiquement les monnaies d'Athènes de l'ancien style, avec une certitude rigoureuse, rien que par l'étude du style et de la technique. L'œil de la déesse est de face sur les plus anciennes pièces,

1. Hérod. VIII, 55.

énorme démesurement allongé. Il est toujours de face mais de proportions plus normales sur les monnaies du grand siècle, de l'époque de Périclès. Il est tout à fait de profil à l'époque de Philippe et d'Alexandre, ce qui ne contribue nullement à donner à la figure de la déesse plus de noblesse et de majesté; bien au contraire. L'œil se porte en avant et impressionne moins le spectateur que s'il semblait le fixer. Cette convention artistique, les sculpteurs du grand siècle, pas plus que les graveurs monétaires — Beulé l'a remarqué, — n'eurent garde de l'abandonner jamais entièrement dans leurs œuvres.

Le sourire béat de la déesse s'atténue aussi au fur et à mesure que l'on descend dans le V<sup>e</sup> siècle; il devient alors, en conservant sa tradition archaïque, un sourire bienveillant un peu trop accusé; la physionomie générale exprime la grâce et la noblesse et le lourd menton traduit la force et la puissance, jusqu'au jour où arrive la décadence dans la convenu et le poncif.

L'examen des cheveux conduit à des observations de même nature. Après les petites nattes frisées de l'époque primitive, sont venus les larges et soyeux bandeaux sur le front et les tempes. Ces bandeaux deviennent plus lourds, plus négligés; enfin le graveur les burine par tradition de métier, comme un détail sommaire indigne de retenir son attention<sup>1</sup>. C'est la décadence. On sent qu'Athènes vient d'être politiquement humiliée, abaissée par Philippe et que, suivant l'expression de Beulé, elle va être réduite au silence par Alexandre.

Les transformations du type de la chouette, banal en apparence, sont non moins instructives. Nous avons constaté l'influence de l'art ionien sur les types monétaires à l'épo-

1. Beulé a magistralement caractérisé l'art des monnaies de l'époque de Périclès et de Phidias dans une page qu'il a consacrée à cet objet (*Monnaies d'Athènes*, p. 39).

que des Pisistratides. Or, on a souvent démontré que l'art ionien porta à sa perfection le rendu des formes animales. Sur les monnaies de Samos, de Milet, d'Ephèse, de Cyzique, pour ne pas sortir des limites de la numismatique, on voit des taureaux, des lions, des cerfs, des béliers d'une perfection anatomique qui n'a plus de progrès à accomplir. Des pierres gravées qui représentent aussi des animaux dans toutes les attitudes, nous révèlent des artistes habitués de longue date et par tradition d'atelier à interpréter de telles figures.

Voilà pourquoi la chouette athénienne s'offre à nos regards, dès le début, sous l'aspect de perfection schématique qu'elle gardera toujours. Dès le temps des Pisistratides elle est fixée dans sa forme à la fois conventionnelle et d'une absolue perfection anatomique<sup>1</sup>. Toutefois, au point de vue technique de la fabrication, les chouettes des tétradrachmes du commencement du V<sup>e</sup> siècle, c'est à dire celles qui suivent la bataille de Marathon et accompagnent les premières Vierges couronnées, sont les plus belles; elles sont admirables dans leur pose comme dans les plus menus détails de leurs plumes; l'aspect intentionnellement terrifiant du regard est saisissant.

Enfin, le revers des monnaies athéniennes d'ancien style, quand elles sont disposées chronologiquement, fournit encore une autre enseignement. Sur les pièces du VI<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du V<sup>e</sup>, le carré creux est très vigoureusement enfoncé; le métal, refoulé sous les coups de marteau, forme sur tout le pourtour, un énorme remous qui se présente en bourrelet fendillé, éclaté. Puis, sur les pièces qui se succèdent à travers les âges, ce bourrelet diminue; il est moins accentué; le carré creux dans lequel le type est encadré est moins enfoncé; plus tard, ce n'est plus

1. Beulé, p. 34.

qu'une sorte d'arête irrégulière qui entoure le type. Enfin toute trace de carré creux disparaît.

Le lecteur qui aura eu la patience de suivre les explications quelque peu ardues dans lesquels nous venons d'entrer, en recueillera peut-être l'impression que les monnaies athéniennes ne furent point aussi immobilisées à travers les siècles qu'un examen superficiel le fait dire généralement. Il est convenu de répéter qu'Athènes, le cerveau du génie hellénique, n'a pas daigné faire appel à ses artistes pour leur demander de lui graver des coins monétaires qui pussent rivaliser avec ceux de Syracuse ou de Tarente, d'Elis ou de Clazomène, et qu'elle a laissé sa monnaie demeurer ce qu'elle fut dans son principe, un vulgaire instrument de commerce dont la fabrication était abandonnée à des ouvriers industriels. Nous avons montré que ce jugement sommaire a au moins le tort d'être trop général et d'englober toutes les époques de l'histoire monétaire d'Athènes. S'il n'est que juste de dire qu'une fois que le commerce général du monde hellénique se fut habitué à recevoir la monnaie athénienne, Athènes dut s'appliquer à ne pas changer les types de sa monnaie devenue internationale pour ne pas troubler à ses dépens les habitudes des trafiquants, du moins, il n'en fut pas toujours ainsi; avant que la monnaie athénienne, à la suite des premières guerres médiques, eut pris ce caractère de monnaie internationale, alors que l'usage de cette monnaie n'était guère répandu au delà de l'Attique, nous avons montré que si les types monétaires d'Athènes demeurent toujours la tête d'Athéna et la chouette, ils subissent néanmoins des transformations parallèles aux progrès de la sculpture et de l'art attique dans toutes ses autres branches.

E. BABELON.





